



**Diagnostic sectoriel
pour les sous-secteurs
de l'esthétique, de l'électrolyse
et des soins du corps**
Mars 2011

Diagnostic sectoriel pour les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps

Mars 2011



SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels

360, rue Notre-Dame Ouest, bureau 103

Montréal (Québec) H2Y 1T9

www.soinspersonnels.com

Les droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation de ce document sont réservés au Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (CSMOSSP), y compris la reproduction par procédé mécanique ou électronique.

Le CSMOSSP a fait tout ce qui était en son pouvoir pour retrouver les copyrights. On peut lui signaler tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

ISBN 978-2-923126-36-8

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2011

© Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels

Diagnostic sectoriel produit par



Cette étude a été réalisée grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec 

Équipe Projet de Léger Marketing

Arancha Pedraz-Delhaes
Chargée de recherche
Responsable du projet

Nyna Ouellet
Analyste

Responsabilité du Diagnostic sectoriel au Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels

Daniel Bouffard
Chargé de projet

Carole Drolet
Directrice générale

Remerciements

Le Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels tient à remercier l'Association des Électrolystes et Esthéticiennes du Québec (AEEQ) et le Réseau National des intervenants en soins personnels pour leur collaboration. Le Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels tient aussi à remercier chaleureusement les esthéticiens, les esthéticiennes et les électrolystes qui ont généreusement partagé leur expérience au cours des entrevues téléphoniques.



TABLE DES MATIÈRES

1. LA PRÉSENTATION DU MANDAT	6
1.1. Le contexte	6
1.2. Les objectifs	6
1.3. Les données recherchées	6
1.4. La méthodologie	7
2. LA DESCRIPTION DU SECTEUR DES SOINS ESTHÉTIQUES ET DES SOINS DU CORPS	9
2.1. La définition selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	9
2.2. La définition selon la classification nationale des professions (CNP)	11
2.3. Les impacts économiques du secteur	11
2.4. L'encadrement	16
3. LA DESCRIPTION DE LA PRATIQUE	19
3.1. La définition du métier	19
3.2. Le profil sociodémographique de la main-d'œuvre	20
3.3. Les fonctions et activités associées à la pratique	27
3.4. La clientèle	29
3.5. Les services offerts	32
3.6. Le contexte de travail	40
4. LE MARCHÉ DU TRAVAIL	42
4.1. L'évolution du marché	42
4.2. Les différents statuts d'emploi	45
4.3. La rémunération et les avantages sociaux	45
4.4. Les perspectives de durer dans le métier	48
5. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	52
5.1. Le recrutement	52
5.2. L'intégration	55
5.3. La rétention	56
5.4. La gestion	58
6. LA DESCRIPTION DE L'OFFRE DE FORMATION	59
6.1. La formation initiale	59
6.2. La formation en milieu de travail	61
6.3. La formation continue	63
6.4. Les besoins de formation	66
6.5. La satisfaction à l'égard de la formation	68
7. LES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS	69

7.1. La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	69
7.2. La capacité de suivre et d'intégrer les nouvelles tendances	70
7.3. Les changements technologiques dans la pratique du métier	72
7.4. La délimitation de la pratique avec le monde médical	78
7.5. Les compétences en gestion	82
7.6. La santé et la sécurité au travail	83
7.7. L'intégration des nouvelles technologies des communications	84
7.8. La rémunération	85
7.9. La mobilisation - Accessibilité à la main-d'œuvre	86
8. CONCLUSION	88
ANNEXE	93
BIBLIOGRAPHIE	94

1. LA PRÉSENTATION DU MANDAT

1.1. Le contexte

Au cours des dernières années, les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps se sont significativement transformés, notamment par l'arrivée de nouvelles technologies et formations. Pour le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (CSMOSSP), il devenait donc impératif d'avoir un portrait contemporain de la main d'œuvre et de la pratique de ces métiers afin de mieux comprendre les enjeux de ces sous-secteurs et planifier en conséquence diverses interventions. C'est dans ce contexte que le CSMq2OSSP a mandaté Léger Marketing afin d'effectuer une étude diagnostic pour les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps.

1.2. Les objectifs

L'objectif principal de cette étude est de mettre à jour les données sur les conditions d'exercice de la profession, notamment par le biais d'une enquête auprès des travailleurs et des employeurs des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps.

L'étude vise également l'atteinte des objectifs suivants :

- Dresser un portrait d'ensemble des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps;
- Présenter un portrait descriptif de la pratique;
- Établir un portrait précis du marché du travail;
- Connaître l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines;
- Faire le point sur la description de l'offre de formation et;
- Relever les enjeux et les opportunités de ces sous-secteurs.

1.3. Les données recherchées

Une partie de cette étude, soit celle visant à dresser un portrait d'ensemble des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps et à retracer l'évolution du marché, a été réalisée par le biais de l'analyse de données secondaires. Ainsi, plusieurs sources ont été consultées pour recueillir l'ensemble de l'information pertinente et disponible sur le secteur. Les données pertinentes dans ce cas-ci ont surtout été obtenues par le biais de Statistiques Canada et d'Emploi-Québec.

Parallèlement à la recherche de données secondaires, un sondage a été réalisé auprès de salariés, travailleurs autonomes et employeurs des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps, et ce, afin d'obtenir un portrait plus précis et détaillé de ces sous-secteurs notamment en ce qui a trait à la pratique et l'organisation du travail. La méthodologie employée est détaillée à la section suivante.

1.4. La méthodologie

Pour réaliser cette étude, un sondage téléphonique a été réalisé du 28 janvier au 11 février 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 320 travailleurs des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps, du Québec. Au total, 106 entrevues ont été réalisées auprès de travailleurs autonomes, 97 auprès de salariés, 101 auprès d'employeurs et 16 auprès de travailleurs autonomes qui sont aussi salariés.

Les appels ont été effectués aléatoirement à partir de listes d'entreprises œuvrant dans les domaines ciblés. La liste principale a été achetée par Léger Marketing auprès d'un fournisseur d'échantillon pour les besoins précis de cette étude, alors qu'une liste complémentaire a été fournie par l'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec. Pour être éligibles, les salariés et travailleurs autonomes interrogés devaient minimalement offrir un des services d'esthétique, d'électrolyse ou de soins du corps listés ci-dessous¹. Pour les employeurs interrogés, l'entreprise devait offrir au moins un de ces services pour que l'employeur soit éligible.

Types de services d'esthétiques, d'électrolyse et de soins du corps

Esthétique

Épilation à la cire

Épilation au laser

Épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)

Épilation au sucre

Soins du dos

Soins des pieds (pédicure)

Soins des mains (manucure, excluant la pose d'ongles)

Soins du visage (facial)

Traitement de l'acné par photo-technologie

Microdermabrasion

Micropigmentation (maquillage permanent)

Photorajeunissement

Maquillage de base

Électrolyse

Épilation à l'électricité (électrolyse)

Électrocoagulation

Microtrolyse

Soins du corps

Enveloppements ou cataplasmes

Exfoliation

Services impliquant l'utilisation de la paraffine

Soins anticellulite

Soins circulatoires

Soins fermeté

Soins minceur

Soins d'hydrothérapie

Soins hydratants

Soins du buste

¹ Les services appartenant à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps ont été déterminés avec le CSMOSSP et ses partenaires lors de la préparation du questionnaire.

À l'aide des plus récentes données disponibles de l'information sur le marché du travail (IMT) d'Emploi-Québec (tirées de Statistique Canada), les résultats ont été pondérés selon le nombre de travailleurs par région, le sexe et l'âge des travailleurs, afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude. Finalement, la marge d'erreur maximale avec un échantillon de 320 répondants est de $\pm 5,48\%$, et ce, 19 fois sur 20.

Puisque la réalité du travail est fort différente selon le statut d'emploi, nous jugions nécessaire de présenter la plupart des résultats selon le statut d'emploi (employeurs, travailleurs autonomes, salariés et travailleurs autonomes étant aussi salariés). Bien que le nombre de travailleurs autonomes étant aussi salariés interrogés soit peu élevé ($n < 30$), nous avons choisi de présenter les résultats, mais simplement à titre indicatif. Ceux-ci ne sont toutefois pas commentés.

Lorsque pertinent, nous avons présenté les résultats selon le titre d'emploi (esthéticiennes, électrolystes, esthéticiennes-électrolystes, autres). Ces titres ont été fournis par les répondants (voir page 19). De plus, les résultats présentant des différences statistiquement significatives et pertinentes ont été indiqués dans le texte.

Notes pour la lecture du rapport :

- Les chiffres présentés dans ce rapport étant arrondis, les sommes dans les graphiques et tableaux (basées sur les chiffres réels avant arrondissement) peuvent ne pas correspondre à l'addition manuelle des nombres arrondis.
- Dans ce rapport, les nombres en caractères rouges indiquent une différence significative statistiquement inférieure par rapport au complément, alors que les nombres en caractères verts indiquent une différence significative statistiquement supérieure par rapport au complément.
- Il est à noter que les différences significatives signalées (autres que celles reliées au statut d'emploi) pour chacune des variables ont été établies à partir du total absolu de répondants, ce qui indique que nous accordons un poids à peu près similaire aux travailleurs autonomes, employeurs et salariés (aucune donnée n'étant disponible pour pondérer les données selon le poids de chacun des statuts d'emploi). Les petites tailles échantillonnelles ne nous permettaient pas de faire des sous-analyses à l'intérieur de chacun des statuts d'emploi et de relever des différences significatives.
- Tout au long du rapport, lorsque nous parlons de « travailleurs », nous faisons référence à l'ensemble des répondants à l'étude.

2. LA DESCRIPTION DU SECTEUR DES SOINS ESTHÉTIQUES ET DES SOINS DU CORPS

Dans cette section, nous définirons les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et selon la Classification nationale des professions (CNP). Par la suite, la sous-section des impacts économiques permettra de faire état du nombre d'emplacements, de personnes en emploi, des revenus, des dépenses et des marges bénéficiaires d'exploitation pour les codes SCIAN à l'étude. Cette sous-section détaillera aussi le nombre de personnes en emploi, les revenus et les salaires des travailleurs selon les données CNP à l'étude. Finalement, un aperçu de l'encadrement disponible pour les sous-secteurs à l'étude sera présenté.

2.1. La définition selon le Système de Classification nationale des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La présente étude s'attarde à trois sous-secteurs spécifiques, soit à ceux de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps. Ces trois sous-secteurs correspondent aux codes SCIAN 812115 et 812190.

Selon Statistiques Canada, le code SCIAN 812115 (Salons de beauté) « [...] comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour les femmes, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou une combinaison de ces services. »² Ce code regroupe ainsi l'essentiel des services qui nous intéressent dans le cadre de cette étude, en l'occurrence, les services d'esthétiques et de soins du corps, mais englobe aussi de nombreux services non pertinents.

Le code SCIAN 812190 est pour sa part défini par Statistiques Canada comme une classe comprenant « [...] les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels »³. Ce code regroupe notamment, les services d'épilation et l'épilation par électrolyse, soit des services étudiés dans cette étude, mais également des services de bronzage, de perçage d'oreille, de tatouage, etc.

Le tableau de la page suivante dresse la liste établissements des codes SCIAN 812115 et 812190 définis par Statistiques Canada.

² Source : Statistiques Canada, page consultée en janvier 2011 (site Internet)

³ Source : *Ibid*

Établissements associés aux codes SCIAN 812115 et 812190

Établissements associés

812115 Salons de beauté

Coiffures pour femmes

Esthéticiennes (spécialistes du visagisme)

Salons de beauté

Salons de coiffure pour dames

Salons de manucure

Salons de manucure et pédicure

Salons ou boutiques de beauté

812190 Autres services de soins personnels

Amaigrissement (non médical), centre d'

Bains publics

Bains turcs

Bronzage, salon de

Cheveux, service de greffe de

Cheveux, service de tissage ou de remplacement de

Conseiller coloriste

Diète (non médicale), centre de

Épilation (c.-à-d., par électrolyse)

Esthéticiennes, services d' (c.-à-d., épilation)

Perçage d'oreilles, service de

Salons de tatouage

Saunas

Studios de massage

Traitement du cuir chevelu

Source : Statistiques Canada, page consultée en janvier 2011 (site Internet).

Bien que le code SCIAN 812115 « Salons de beauté » inclut les « coiffures pour femmes », les « salons de coiffure pour dames », et les « salons de manucure », il est important de mentionner que ces établissements ne sont pas considérés comme faisant partie des sous-secteurs à l'étude, dans la mesure où ils offrirait seulement la coiffure ou la pose d'ongles et aucun soin d'esthétique, d'électrolyse ou de soins du corps.⁴

De même, le code SCIAN 812190 « Autres services de soins personnels » devrait exclure, pour les besoins de l'étude, tous les établissements n'offrant pas de soins esthétiques, d'électrolyse ou de soins du corps. Nous pouvons ainsi déduire que ces établissements devraient être retranchés : « Centre d'amaigrissement (non médical) », « Bains publics », « Bains turcs », « Salon de bronzage », « Service de greffe de cheveux », « Service de tissage ou de remplacement de cheveux », « Conseiller coloriste », « Centre de diète (non médicale) », « Service de perçage d'oreilles », « Salons de tatouage », « Saunas », « Studios de massage » et « Traitement du cuir chevelu ».

Les codes SCIAN à six chiffres utilisés dans ce rapport présentent toutefois le niveau de précision le plus élevé qu'il est possible d'obtenir. Puisque ces codes semblent comporter des établissements qui nous intéressent moins pour les besoins de l'étude, les données en résultant devront donc être interprétées et utilisées avec précaution et simplement dans l'optique d'avoir un aperçu global de ces sous-secteurs.

⁴ Les services d'esthétiques, d'électrolyse et de soins du corps sont définis dans la section méthodologie.

2.2. La définition selon le système de Classification nationale des professions (CNP)

Selon le système de Classification nationale des professions (CNP) disponible sur le site d'Emploi-Québec dans la section Information sur le marché du travail (IMT), les activités associées à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps correspondent au code 6482 « Esthéticiens/Esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé ».

La nature du travail des esthéticiens, électrolystes et personnel assimilé est de donner des soins faciaux et corporels destinés à améliorer l'apparence physique. Selon la Classification nationale des professions, les esthéticiens, électrolystes et personnel assimilé regroupent plus spécifiquement les maquilleurs, spécialistes de la manucure et de la pédicure, spécialistes du cuir chevelu, tatoueurs et techniciens en greffe de cheveux (non médicaux).

2.3. Les impacts économiques du secteur

Nombre d'emplacements pour le code SCIAN 812115 et 812190

D'après les dernières données de Statistiques Canada (données recueillies en juin 2010) sur le nombre d'emplacements, le Québec compte 3 538 entreprises appartenant au code SCIAN 812115 (salons de beauté) et 1 590 entreprises appartenant au code SCIAN 812190 (autres services des soins personnels), soit un total de 5 128 entreprises.

Les données recueillies nous permettent de constater une forte proportion d'emplacements comportant de un à quatre employés (2 148 emplacements, soit 42% des emplacements) et de travailleurs autonomes qui seraient classés dans la catégorie « indéterminé » (2 134 emplacements, soit 42% des emplacements). En effet, selon la définition de la catégorie « indéterminé » (voir définition sous le tableau qui suit), nous pouvons déduire que cette catégorie est essentiellement composée de travailleurs autonomes. Les données du recensement de 2006 présentées un peu plus loin dans ce rapport viennent confirmer cette hypothèse puisque le nombre de travailleurs autonomes dénombrés au Québec pour le code CNP 6482 est aussi de 42%. Nous pouvons donc présumer de l'exactitude de cette donnée.

Ainsi, 84% des emplacements sont des petites entreprises comportant un à quatre employés ou des travailleurs autonomes. Le tableau qui suit nous permet d'avoir un aperçu du nombre d'emplacements au Québec selon le nombre d'employés.

Nombre d'emplacements selon le nombre d'employés pour les codes SCIAN 812115 et 812190

SCIAN	Total	Ind.*	1 à 4 employés	5 à 9 employés	10 à 19 employés	20 à 49 employés	50 à 99 employés	100 employés ou plus
812115	3 538	1 398	1 595	377	129	37	2	0
812190	1 590	736	553	226	53	16	3	3
Total	5 128	2 134	2 148	603	182	53	5	3

* La catégorie « Indéterminée » est définie par la Structure des Industries canadienne de Statistiques Canada (2010) de la façon suivante : « Les emplacements compris dans la catégorie « Indéterminé » incluent les travailleurs autonomes, i.e. les emplacements qui n'ont pas de compte de retenue sur la paye, mais dont l'effectif peut se composer d'employés contractuels, des membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise. Puisque le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information, ces emplacements sont classés dans la catégorie « Indéterminé ». Sont aussi inclus les emplacements employeurs qui n'ont pas indiqué d'employés dans les douze derniers mois. »

Source : Statistiques Canada, Registre des entreprises, juin 2010.

Nombre de personnes en emploi pour les codes SCIAN 812115 et 812190

À partir du tableau présentant le nombre d'emplacements selon le nombre d'employés, nous avons calculé⁵ le nombre de personnes en emploi pour les entreprises appartenant aux codes SCIAN 812115 et 812190. Nous estimons ainsi le nombre de travailleurs à 17 795, soit 11 340 pour le code SCIAN 812115 et 6 455 pour le code SCIAN 812190.

Nombre de personnes à l'emploi selon le nombre d'employés pour les codes SCIAN 812115 et 812190

SCIAN	Total	Ind.	2,5 employés	7 employés	14,5 employés	35 employés	75 employés	400 employés
812115	11 340	1 398	3 987	2 639	1 871	1 295	150	0
812190	6 455	736	1 383	1 582	769	560	225	1200
Total	17 795	2 134	5 370	4 221	2 640	1 855	375	1200

Source : Calculé à partir de Statistiques Canada, Registre des entreprises, juin 2010.

Revenus, dépenses et marges bénéficiaires d'exploitation pour le code SCIAN 8121

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous, l'industrie des services de soins personnels (SCIAN 8121) a généré en 2009 des revenus d'exploitation de 820 300 000\$ en 2009. Ces revenus sont en hausse constante depuis 2006.

Les dépenses d'exploitation, également en hausse depuis 2006, s'élevaient à 712 600 000\$ en 2009. Les salaires, traitements et avantages sociaux s'élevaient à 277 600 000\$ en 2009. Après une hausse constante des salaires de 2005 à 2008, ceux-ci ont connu une légère baisse de 2008 à 2009.

La marge bénéficiaire d'exploitation qui « réfère à la différence entre les recettes d'exploitation et les frais d'exploitation »⁶ a pour sa part été stable de 2005 à 2007 (10 000 000\$ à 10 100 000\$), mais est en hausse depuis 2008. La marge bénéficiaire d'exploitation était estimée à 13 100 000\$ en 2009.

⁵ Ce calcul a été effectué en utilisant le point milieu de chaque catégorie d'employés.

⁶ Source : Statistique Canada, page consultée en mars 2011 (Site Internet)

Revenus, dépenses, salaires et marges bénéficiaires d'exploitation

En millions de \$	2005	2006	2007	2008	2009
Revenu d'exploitation	726,9\$	713,2\$	748,7\$	794,6\$	820,3\$
Dépenses d'exploitation	654,6\$	641,1\$	672,9\$	693,3\$	712,6\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	260,6\$	267,9\$	283,7\$	291,6\$	277,6\$
Marge bénéficiaire d'exploitation	10,0\$	10,1\$	10,1\$	12,8\$	13,1\$

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau [359-0001](#) et produit n° [63-240-X](#) au catalogue, janvier 2011.

Nombre de personnes en emploi pour le code CNP 6482

Selon l'information sur le marché du travail (IMT) d'Emploi-Québec⁷, les esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé associé au code CNP 6482 se dénombrèrent à 13 000 personnes en emploi au Québec en 2009, dont 6 000 travaillant dans la grande région de Montréal. À titre indicatif, le diagnostic de la main-d'œuvre dans les sous-secteurs de l'électrolyse, des soins du corps et des soins esthétiques réalisé en 2004, détaillait à 7 295 le nombre de personnes en emploi au Québec pour le code CNP 6482, ce qui représente 5 705 travailleurs supplémentaires. Le tableau suivant détaille le nombre de personnes en emploi dans chacune des régions du Québec.

Nombre de personnes en emploi par région en 2009

Régions	Nombre de travailleurs
Bas-Saint-Laurent	250
Saguenay-Lac-Saint-Jean	600
Capitale-Nationale	1 000
Mauricie	500
Estrie	500
Montréal	3 000
Outaouais	400
Abitibi-Témiscamingue	150
Côte-Nord	100
Nord-du-Québec	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	100
Chaudière-Appalaches	600
Laval	700
Lanaudière	800
Laurentides	1 000
Montérégie	2 500
Centre-du-Québec	350
Total Montréal RMR	6 000
Total Québec RMR	1 000
TOTAL DES RÉGIONS	13 000

Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet).

Les données du dernier recensement de 2006 et compilées par Emploi-Québec en 2011 nous indiquent que le nombre de travailleurs autonomes est de 42%, soit un résultat en accord avec les plus récentes données de Statistiques Canada (juin 2011) (voir point 2.3). Les données du tableau suivant nous montrent que la proportion de travailleurs autonomes est très élevée dans certaines régions rurales plus éloignées tels le Nord-du-Québec (75%) et l'Abitibi-Témiscamingue (69%).

Proportion de travailleurs autonomes

⁷ Ces données sont tirées de Statistique Canada.

Régions	% de travailleurs autonomes
Bas-Saint-Laurent	33%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41%
Capitale-Nationale	37%
Mauricie	44%
Estrie	46%
Montréal	38%
Outaouais	45%
Abitibi-Témiscamingue	69%
Côte-Nord	36%
Nord-du-Québec	75%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	53%
Chaudière-Appalaches	50%
Laval	37%
Lanaudière	53%
Laurentides	51%
Montérégie	41%
Centre-du-Québec	38%
TOTAL DES RÉGIONS	42%

Source : Emploi-Québec, Recensement 2006, Compilations 2011.

Profil des travailleurs

Les emplois associés aux sous-secteurs à l'étude seraient occupés presque exclusivement par des femmes. En effet, selon l'information sur la profession (IMT en ligne d'Emploi-Québec, 2009)⁸, on compterait 96% de femmes contre seulement 4% d'hommes pour le code de professions 6482.

Personnes en emploi selon le sexe

Sexe	Professions à l'étude	Ensemble des professions
Femmes	96%	47%
Hommes	4%	53%

Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet).

La même banque de données nous indique également que les emplois de ces sous-secteurs sont surtout occupés par des personnes âgées de 44 ans ou moins (72%). Plus précisément, 21% des travailleurs sont âgés de 15 à 24 ans, la moitié (51%) de 25 à 44 ans, 20% de 45 à 54 ans et 9% de 55 ans ou plus.

⁸ Ces données sont tirées de Statistique Canada.

Personnes en emploi selon l'âge

Âge	Professions à l'étude	Ensemble des professions
15 à 24 ans	21%	14%
25 à 44 ans	51%	45%
45 à 54 ans	20%	26%
55 ans ou plus	9%	15%

Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet).

L'IMT d'Emploi-Québec⁹ nous informe également qu'il s'agit d'un secteur où le nombre d'emplois à temps partiel est plus élevé que dans l'ensemble des professions au Québec (36% c. 19% pour l'ensemble des professions).

Personnes en emploi à temps plein et à temps partiel

Temps de travail	Professions à l'étude	Ensemble des professions
Temps plein	64%	81%
Temps partiel	36%	19%

Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet).

Revenu

Selon les dernières données de l'IMT (2005), le revenu annuel moyen pour les emplois à temps plein du code CNP 6482 est de 19 000\$ au Québec.¹⁰ À titre indicatif, le revenu annuel moyen pour les emplois à temps plein du code CNP 6482 présenté dans l'étude diagnostic 2004 était de 24 000\$.

Tel qu'indiqué dans le tableau suivant, qui présente le revenu moyen par région, nous constatons que celui-ci est plus élevé dans les régions de Laval (24 000\$), l'Outaouais (22 000\$), la Mauricie (21 000\$) et Montréal (20 000\$).

⁹ Ces données sont tirées de Statistique Canada.

¹⁰ Fait référence au revenu moyen gagné au cours d'une année par les travailleurs qui occupaient un emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine pendant 49 semaines ou plus), peu importe le nombre d'années d'expérience.

Revenu annuel moyen des personnes à temps plein selon les régions en 2005

Régions	Revenu annuel moyen
Bas-Saint-Laurent	17 000\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 000\$
Capitale-Nationale	19 000\$
Mauricie	21 000\$
Estrie	17 000\$
Montréal	20 000\$
Outaouais	22 000\$
Abitibi-Témiscamingue	14 000\$
Côte-Nord	17 000\$
Nord-du-Québec	17 000\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17 000\$
Chaudière-Appalaches	17 000\$
Laval	24 000\$
Lanaudière	16 000\$
Laurentides	18 000\$
Montérégie	19 000\$
Centre-du-Québec	17 000\$
Total Montréal RMR	20 000\$
Total Québec RMR	20 000\$
TOTAL DES RÉGIONS	19 000\$

Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet).

Salaire horaire

Les dernières données disponibles de l'IMT (2007-2009) nous indiquent que le salaire horaire médian des travailleurs du code CNP 6482 est de 12\$, alors qu'il est de 10\$ pour le premier quartile (tranche inférieure) et de 14,29\$ pour le troisième quartile (tranche supérieure).

2.4. L'encadrement

Le CSMOSSP a pour mandat le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre, ainsi que d'« [...] améliorer la situation de l'emploi et [...] revaloriser les professions qui y sont regroupées. »¹¹. L'Association des électrolystes et des esthéticiennes du Québec (AEEQ), le Réseau national des intervenants en soins personnels et l'Alliance Spas Relais santé® siègent au conseil d'administration du CSMOSSP afin de participer au développement de ces sous-secteurs.

L'objectif de ces associations (AEEQ et Réseau national des intervenants en soins personnels) est de soutenir les intérêts des membres et du grand public. Ces associations sont notamment intervenues en collaboration avec le CSMOSSP suite à la prise de position du Collège des médecins sur l'encadrement de diverses pratiques. Les travailleurs qui le souhaitent peuvent devenir membres de ces associations et ainsi

¹¹ CSMOSSP, page consultée en février 2011 (site Internet).

bénéficier de certains avantages, tels une meilleure visibilité, des offres d'emplois, de l'information sur les champs de la pratique et les limites des actes professionnels.

Les travailleurs qui adhèrent à l'AEEQ doivent détenir un diplôme ou une attestation en esthétique et/ou en électrolyse décernée par une école reconnue par l'AEEQ et respecter un code de déontologie. L'Alliance Spas Relais santé® regroupe des établissements certifiés qui doivent respecter des normes de qualité ainsi qu'un code de déontologie.

L'IMT répertorie deux types de formations dispensées par le réseau public du Québec et menant à l'obtention d'un Diplôme d'étude professionnelle (DEP) ou d'une Attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Le DEP en soins esthétiques offert est d'une durée de 1 350 heures alors que l'ASP en épilation à l'électricité est généralement offert suite à l'obtention du DEP ou l'équivalent et est d'une durée de 450 heures. Les écoles publiques du Québec offrant ces formations sont suivies de près par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Des écoles privées offrent également des cours en esthétiques et en électrolyse qui ne sont pas toujours reconnus par le MELS.

Synthèse des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps

Cette section nous a permis d'exposer que les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps appartiennent à la fois aux codes SCIAN 812115 « Salons de beauté » et 8122190 « Autres services de soins personnels ». Selon le système de Classification nationale des professions (CNP), les activités associées à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps correspondent au code 6482 sous l'appellation « Esthéticiens/Esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé ».

Selon les dernières données de 2010 (associés aux codes SCIAN à l'étude), le Québec compte 5 128 emplacements dans ces sous-secteurs. De ces emplacements, nous comptons une forte proportion de travailleurs autonomes (42%) et de petites entreprises ayant de un à quatre employés (42%). À partir des chiffres obtenus, nous avons pu estimer le nombre total de travailleurs de ces sous-secteurs à 17 795. Il ne faut toutefois pas oublier que cette estimation inclut également des travailleurs d'autres sous-secteurs que ceux à l'étude.

Pour sa part, l'information sur le marché du travail (IMT) d'Emploi-Québec estime à 13 000 personnes le nombre de personnes en emploi au Québec dans les sous-secteurs à l'étude, soit un nombre inférieur à celui calculé à partir des codes SCIAN. L'IMT d'Emploi-Québec estime aussi la proportion de travailleurs autonomes à 42%. Cette estimation fait toutefois référence à la proportion de travailleurs, alors que Statistiques Canada fait plutôt référence à la proportion d'emplacements dans son estimation du nombre de travailleurs autonomes.

L'IMT nous apprend également que les emplois associés à ces sous-secteurs sont occupés presque exclusivement par des femmes (96%) et par des personnes âgées de 44 ans ou moins (72%). De plus, les données nous indiquent que le nombre d'emplois à temps partiel de ces sous-secteurs est élevé (36%). L'information sur le salaire horaire et les revenus associés à ces sous-secteurs nous montrent que le salaire horaire médian est de 12\$ (variant de 10\$ à 14,29\$), alors que le revenu annuel moyen pour les emplois à temps plein est de 19 000\$. Puisqu'il s'agit de données plus ou moins récentes, ces dernières données seront actualisées et bonifiées par le biais des résultats du sondage.

En ce qui concerne l'encadrement, nous avons vu que les travailleurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps bénéficient de l'encadrement de diverses associations. Bien que l'adhésion à ces associations soit souhaitable, celle-ci n'est pas obligatoire. De plus, nous avons vu que les cours en esthétique et en électrolyse offerts par le réseau public sont suivis par le MELS, alors que d'autres cours offerts au privé ne sont pas toujours reconnus. À la lumière de ces constats, nous constatons que les limites de la profession peuvent être difficiles à cerner si on pense notamment aux travailleurs n'ayant pas de diplôme reconnu ou ceux n'étant membres d'aucune association.

3. LA DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

La présente section expose une description détaillée de la pratique des métiers associés à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps. Par la recherche de données secondaires, nous présenterons dans un premier temps les principales définitions associées à ces métiers, puis par le biais du sondage, nous viendrons bonifier notre compréhension de ces métiers en présentant les fonctions spécifiques et activités associées à la pratique. Le profil sociodémographique des répondants, la clientèle, les services offerts et le contexte de travail seront également traités par le biais des résultats du sondage.

3.1. La définition du métier

La présente section dresse un portrait des différentes définitions apportées aux métiers des sous-secteurs à l'étude. Nous présenterons donc les définitions données par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre et des soins personnels, l'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec et Emploi-Québec.

L'**esthéticienne** est définie par les différentes instances de la façon suivante :

- « Les esthéticiennes prodiguent des soins esthétiques du visage, des soins esthétiques des mains et des ongles, des soins esthétiques des pieds et des ongles en utilisant des produits et des techniques spécialisées. Elles pratiquent des manœuvres de modelage, des procédés d'épilation et de maquillage. Elles donnent aussi des conseils appropriés en matière de services et de produits »¹²
- « Une personne qui pratique les soins du visage, les épilations (à la cire chaude ou tiède, au sucre et à la pince), les soins des pieds et des mains, les soins du dos, le maquillage personnalisé, la vente et le conseil de produits cosmétiques. »¹³
- « Prodiguier des soins esthétiques pour le visage et le corps en utilisant des techniques et des produits spécialisés. »¹⁴

Différentes définitions sont également apportées au métier d'**électrolyste**.

- « Une personne qui enlève les poils superflus par électrolyse ou thermolyse. »¹⁵
- « Éliminer définitivement les poils superflus du visage ou du corps en utilisant le filament d'appareils électriques, les appareils au laser ou autres. »¹⁶
- Le CSMOSSP décrit l'**électrolyse** de cette manière « L'électrolyse, ou épilation à l'électricité, permet d'enlever les poils du visage ou de différentes parties du corps dans le but d'améliorer l'apparence physique ou d'atténuer un problème de pilosité excessive. C'est la destruction définitive des poils au moyen d'un courant électrique. L'électrolyse est une spécialité en soi. »¹⁷

¹² CSMOSSP, page consultée en mars 2011 (site Internet).

¹³ Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec, Code de déontologie, 2009.

¹⁴ Emploi-Québec, page consultée en février 2011 (site Internet).

¹⁵ Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec, Code de déontologie, 2009.

¹⁶ Emploi-Québec, page consultée en février 2011 (site Internet).

¹⁷ CSMOSSP, pages consultées en février 2011 (site Internet).

Le CSMOSSP apporte également une définition aux spécialistes en **soins du corps** :

- « Les spécialistes en soins du corps, les esthéticiennes et les massothérapeutes, offrent des soins du corps et des services pouvant être de nature préventive à différentes clientèles, dans le but d'améliorer et de maintenir l'apparence de la personne, de veiller à son bien-être physique et psychologique. Il peut s'agir, notamment, de raffermir les tissus, de remodeler la silhouette, d'améliorer la circulation, de reminéraliser la peau, d'aider une remise en forme, de favoriser la relaxation, etc. »¹⁸

L'IMT d'Emploi-Québec présente pour sa part les définitions suivantes des **maquilleurs** et **spécialistes de la manucure et de la pédicure** :

- « Maquilleurs : Conseiller les clients sur l'utilisation du maquillage et d'autres produits de beauté et appliquer du maquillage aux clients ; se spécialiser, s'il y a lieu, dans le maquillage des mannequins de mode ou d'autres personnes, en cas de grandes occasions. »
- « Manucure et pédicure : Nettoyer, tailler et vernir les ongles des mains et des pieds et dispenser des soins connexes. »

Ces définitions ont toutes en commun de présenter les principales fonctions de chacun des métiers. Dans les sections 3.3 et 3.5 du présent document traitant des fonctions et services associés à la pratique, nous serons en mesure de proposer des définitions exhaustives de chacun des métiers à partir des résultats du sondage. La section suivante viendra à son tour bonifier cette définition selon l'angle du profil sociodémographique des travailleurs.

3.2. Le profil sociodémographique de la main-d'œuvre

Chez les travailleurs autonomes interrogés, on retrouve davantage de personnes ayant le titre d'emploi d'esthéticienne-électrolyste (55%) et d'électrolyste (21%), alors que chez les salariés, la proportion de personnes ayant le titre d'esthéticienne est plus élevée (42%).

De faibles proportions de répondants ont comme principal titre d'emploi « massothérapeute », « coiffeuse » ou un autre titre. Ces répondants ont tout de même participé à l'étude parce qu'ils offraient des soins d'esthétique, d'électrolyse et/ou de soins du corps.

¹⁸ CSMOSSP, page consultée en février 2011 (site Internet).

Principal titre d'emploi

Q2. Quel est votre principal titre d'emploi? Une réponse

	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Esthéticienne-électrolyste	55%	40%	56%
Esthéticienne	15%	42%	17%
Électrolyste	21%	2%	15%
Massothérapeute	4%	4%	0%
Coiffeuse	3%	0%	0%
Autre**	2%	12%	13%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

** À titre indicatif, les titres d'emploi suivants ont aussi été mentionnés par les répondants : Esthéticienne-coiffeuse (1 répondant), technicienne épilation au laser (1 répondant), technicienne en maquillage permanent (1 répondant), technicienne IPL (1 répondant), massothérapeute-électrolyste (1 répondant), esthéticienne-massothérapeute (1 répondant) et hygiéniste de pied (1 répondant).

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Les données du sondage nous indiquent que les principaux lieux de travail des répondants sont les salons ou instituts de beauté ou d'esthétique, le domicile et les spas ou centre de détente ou de santé.

Nous observons par ailleurs que les électrolystes sont significativement plus nombreux à avoir comme principal lieu de travail leur domicile (59%). Cette donnée est en lien avec le nombre élevé d'électrolystes chez les travailleurs autonomes qui sont aussi plus nombreux à travailler à partir de leur domicile (46%).

Sachant que le travail à domicile est une réalité bien présente chez les travailleurs autonomes, nous comprenons qu'ils soient significativement plus nombreux à nous faire part que l'isolement (31%) est un problème important auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leur travail¹⁹.

Lieu de travail

Q3. Quel est votre lieu de travail? Une réponse.

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Un salon ou un institut de beauté ou d'esthétique	56%	23%	46%	40%
Votre domicile	2%	46%	0%	31%
Un spa, un centre de détente ou de santé	25%	0%	19%	0%
Une clinique ou un centre d'électrolyse	9%	6%	17%	9%
Un salon de coiffure	6%	21%	5%	9%
Un salon de bronzage	1%	1%	2%	0%
Autre lieu	2%	3%	11%	12%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

¹⁹ Voir Annexe – Problèmes rencontrés dans le cadre du travail

Tel que vu précédemment, les travailleurs des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps comptent une forte proportion de jeunes. Les données du sondage nous indiquent que cette réalité est encore plus prononcée chez les salariés comparativement à celle des travailleurs autonomes et des employeurs. En effet, près de la moitié (46%) des salariés se retrouvent dans la catégorie 18 à 24 ans. Pour leur part, les employeurs sont surtout âgés de 35 à 44 ans (40%) ou de 45 à 54 ans (28%). De leur côté, les travailleurs autonomes sont généralement âgés de 25 à 54 ans, mais sont significativement plus nombreux à être âgés de 45 à 54 ans (28%).

Catégorie d'âge

AGE. Pouvez-vous me dire dans quelle catégorie d'âge vous vous situez, est-ce entre...?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
18 à 24 ans	4%	5%	46%	12%
25 à 34 ans	15%	21%	29%	32%
35 à 44 ans	40%	32%	15%	33%
45 à 54 ans	28%	28%	7%	20%
55 à 64 ans	9%	10%	3%	2%
65 ans et plus	4%	4%	0%	0%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Dans l'ensemble, les répondants interrogés exercent surtout leur travail dans la région de Montréal et de la Montérégie, ce qui est représentatif du nombre de personnes en emploi par région pour le code CNP 6482, présenté à la section 2.3 de ce document. Les données du sondage ont en effet été pondérées en fonction de cette répartition géographique.

Région d'exercice

REGIO. Dans quelle région exercez-vous principalement votre travail?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Bas-Saint-Laurent	3%	2%	1%	0%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3%	2%	9%	0%
Québec (région de la Capitale-Nationale)	5%	7%	10%	7%
Mauricie	3%	1%	7%	4%
Estrie	4%	6%	3%	0%
Montréal	25%	19%	26%	26%
Outaouais	5%	4%	1%	0%
Abitibi-Témiscamingue	0%	1%	2%	0%
Côte-Nord	1%	0%	1%	0%
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	0%	3%	0%	0%
Nord-du-Québec	0%	0%	2%	0%
Chaudière-Appalaches	5%	5%	1%	28%
Laval	4%	8%	5%	4%
Lanaudière	3%	7%	9%	0%
Laurentides	7%	5%	8%	24%
Montérégie	27%	22%	15%	8%
Centre-du-Québec	3%	7%	0%	0%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

De façon générale, les répondants interrogés ont surtout un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études collégiales. Chez les salariés, la proportion de ceux ayant un diplôme d'études secondaires atteint 58%. Les salariés sont moins nombreux à détenir un diplôme d'études universitaires que les travailleurs autonomes et les employeurs. Les données détaillées sont présentées dans le tableau qui suit.

Niveau de scolarité complété

SCOL. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Primaire	1%	0%	0%	0%
Secondaire (général ou professionnel)	42%	40%	58%	39%
Collégial	36%	41%	37%	44%
Universitaire certificats et diplômes	10%	9%	3%	9%
Universitaire 1er cycle (Baccalauréat)	11%	10%	1%	9%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Tel que vu lors de l'analyse de données secondaires, les emplois des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps sont presque exclusivement occupés par des femmes. En effet, chez les salariés, la proportion de femmes atteint 100%, alors qu'elle est de 98% chez les travailleurs autonomes. Notons toutefois que l'on retrouve significativement moins de femmes chez les employeurs (88%).

Sexe

SEXE. Indiquez le sexe du répondant:

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Homme	12%	2%	0%	0%
Femme	88%	98%	100%	100%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Tel qu'abordé à la section 2.3 de ce document, la proportion de travailleurs autonomes dans les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps atteint 42%. Outre les travailleurs autonomes, les résultats du sondage nous indiquent que l'on retrouve surtout de petites entreprises comptant de trois à cinq employés ou de six à dix employés.

Les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps exigent une grande polyvalence des travailleurs et cela est plus particulièrement observable dans les entreprises comptant un nombre limité d'employés. En effet, nous constatons que les travailleurs ayant le titre d'esthéticienne-électrolyste sont plus nombreux à travailler dans les entreprises comptant d'un à deux employé(s) (24%) ou de trois à cinq employés (48%).

Les données nous indiquent que la région de Québec compte significativement plus de travailleurs dont l'entreprise compte de 11 à 20 employés (23%). On remarque aussi que les salons ou instituts de beauté ou d'esthétiques comptent généralement moins d'employés (un à deux employé(s) : 21% et trois à cinq employés : 45%) alors que les spas ou centres de détente ou de santé en comptent généralement plus (onze à vingt employés : 21% et plus de vingt employés : 22%).

Taille de l'entreprise en nombre d'employés

Q10. Quelle est la taille de l'entreprise où vous travaillez, en nombre d'employé(s)?

Base : Salariés et employeurs	Employeurs (n=101)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes salariés (n=5)*
1 à 2 employé(s)	13%	11%	66%
3 à 5 employés	40%	34%	34%
6 à 10 employés	30%	28%	0%
11 à 20 employés	8%	13%	0%
Plus de 20 employés	7%	12%	0%
Ne sait pas	2%	1%	0%
Moyenne du nombre d'employés	8 employés	11 employés	3 employés

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

À la section 2.3 de ce document, nous avons vu que le nombre d'emplois à temps partiel est élevé (36%) chez les travailleurs à l'étude. Les employeurs interrogés nous indiquent pour leur part que 28% des postes reliés aux services d'esthétique, d'électrolyse et des soins du corps sont à temps partiel, alors que 6% sont sur appel. Les deux tiers (66%) des postes occupés chez les employeurs seraient à temps plein. En additionnant le nombre de postes à temps plein et sur appel, nous avons 34% de postes à temps partiel ou sur appels, soit une proportion similaire à celle obtenue à partir de l'IMT d'Emploi-Québec. Notons toutefois que cette proportion ne tient compte que des données fournies par les employeurs. Nous verrons plus loin le nombre d'heures travaillées pour chacun des statuts d'emploi.

Proportion d'emploi à temps plein, à temps partiel et sur appel

Q11A-C. Dans quelles proportions les postes reliés aux services d'esthétique, d'électrolyse et de soins du corps actuellement occupés dans votre entreprise, sont à temps plein, à temps partiel ou sur appel? Le total d'emploi à temps plein, à temps partiel ou sur appel doit donner 100%.

Base : Employeurs (n=101)	Postes à temps plein	Postes à temps partiel	Postes sur appel
0%	10%	38%	79%
1 à 25%	4%	21%	14%
26 à 50%	24%	21%	3%
51 à 75%	16%	10%	0%
76 à 99%	14%	1%	0%
100%	30%	7%	3%
Ne sait pas	1%	1%	1%
Proportion moyenne :	66%	28%	6%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Le chiffre d'affaires des employeurs interrogés est inférieur à 100 000\$ pour le quart (24%) d'entre eux, il est de 100 000\$ à 249 999\$ pour 25% des répondants, alors qu'il est de 250 000\$ à 999 999\$ pour 28% des répondants. À peine 3% des employeurs ont déclaré avoir un chiffre d'affaires de 1 000 000\$ ou plus pour l'année 2010. Notons par ailleurs que près d'un répondant sur cinq (19%) a refusé de répondre à cette question.

Chiffre d'affaires des entreprises

CHIFF. Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise pour l'année 2010?

	Employeurs (n=101)
Moins de 50 000\$	10%
50 000\$ à 99 999\$	14%
100 000\$ à 249 999\$	25%
250 000\$ à 499 999\$	17%
500 000\$ à 999 999\$	11%
1 000 000\$ ou plus	3%
Refus	19%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

La masse salariale des employeurs est inférieure à 50 000\$ pour le quart (26%) d'entre eux, alors qu'elle est de 50 000\$ à 99 999\$ pour 21% d'entre eux. Ainsi, près de la moitié des employeurs ont une masse salariale inférieure à 100 000\$. Cela nous laisse supposer des revenus relativement faibles considérant qu'un employeur a en moyenne 8 employés salariés.

Masse salariale des entreprises

MSAL. Quelle était la masse salariale de votre entreprise pour l'année 2010?

	Employeurs (n=101)
Moins de 50 000\$	26%
50 000\$ à 99 999\$	21%
100 000\$ à 249 999\$	13%
250 000\$ à 499 999\$	5%
500 000\$ à 999 999\$	1%
1 000 000\$ ou plus	1%
Ne s'applique pas	3%
Refus	29%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

3.3. Les fonctions et activités associées à la pratique

Les résultats qui suivent nous permettent de constater que les travailleurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps sont très polyvalents et effectuent de nombreuses tâches administratives reliées à leur travail.

La prise d'appel et de rendez-vous semblent être des tâches communes à tous les statuts d'emploi. Les travailleurs autonomes sont toutefois plus nombreux à effectuer d'autres tâches administratives telle la comptabilité et tenue de livre (78%), ainsi que le marketing et la publicité (70%). Les employeurs sont pour leur part plus nombreux à effectuer des tâches variées incluant la commande de produits (91%), le

marketing et la publicité (89%), les ressources humaines (86%) et la comptabilité et tenues de livres (75%). Les salariés sont de leur côté plus nombreux à faire le ménage et le lavage de la literie (91%).

Seule une minorité de travailleurs autonomes et de salariés indiquent avoir aucune tâche administrative reliée à leur travail à effectuer.

Tâches reliées au travail

Q29. Quelle(s) tâche(s) administrative(s) reliée(s) à votre travail effectuez-vous? Plusieurs réponses*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Prendre les rendez-vous	82%	90%	88%	85%
Répondre au téléphone	82%	89%	84%	85%
Ménage / Lavage	63%	85%	91%	85%
Commande de produits	91%	78%	61%	83%
Marketing et publicité	89%	70%	24%	68%
Comptabilité et tenues de livres	75%	78%	20%	63%
Ressources humaines	86%	20%	19%	25%
Gestion / administration	2%	3%	0%	0%
Autre(s)	7%	0%	7%	13%
Aucune, n'effectue aucune tâche administrative	0%	4%	3%	2%
Ne sait pas / Refus	0%	1%	0%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Tel qu'indiqué dans le tableau qui suit, les tâches administratives ou de gestion représentent une proportion considérable des heures de travail des répondants. Comme on peut s'en douter, cette proportion est bien plus importante pour les employeurs (41%). Elle est toutefois similaire chez les travailleurs autonomes (12%) et les salariés (17%).

Aussi, la proportion des heures consacrées à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps est la plus élevée, et ce, peu importe le statut d'emploi. Ainsi, les employeurs consacrent la moitié (49%) de leur temps travaillé à cette catégorie d'activité, alors que celle-ci s'élève à 84% chez les travailleurs autonomes et à 72% chez les salariés.

Nous observons également que la proportion des heures de travail consacrées à d'autres activités ou services offerts à la clientèle est plutôt minime. Elle est de 12% pour les salariés, 10% pour les employeurs et seulement 4% pour les travailleurs autonomes.

Proportion des heures de travail consacrées à différentes catégories d'activités

Q32A-C. En moyenne, quelle proportion, en pourcentage de vos heures de travail, consacrez-vous aux 3 catégories d'activités suivantes :

- 1) l'esthétique, l'électrolyse et les soins du corps,
- 2) les tâches administratives ou de gestion et
- 3) d'autres activités ou services offerts à la clientèle?

Le total doit donner 100%.

Proportion moyenne des heures consacrée à chaque catégorie d'activités	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
% des heures consacrées à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps	49%	84%	72%	79%
% des heures consacrées aux tâches administratives ou de gestion	41%	12%	17%	15%
% des tâches consacrées à d'autres activités ou services offerts à la clientèle	10%	4%	12%	6%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

3.4. La clientèle

La clientèle des répondants se compose essentiellement de femmes. En effet, cette proportion s'élève à 90% chez les travailleurs autonomes (soit une proportion plus élevée que pour les autres statuts), alors qu'elle est de 81% chez les employeurs et de 83% chez les salariés.

Nous observons par ailleurs que la clientèle masculine est significativement plus présente dans les spas et les centres de détente ou de santé (25%). Ce résultat peut peut-être s'expliquer par le fait que ce genre d'établissement offre une grande variété de forfaits pour les couples.

Sexe de la clientèle

Q12A-B. Votre clientèle actuelle se compose de quelle proportion d'hommes et de femmes?

Le total doit donner 100%.

% de femmes	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
0%	0%	0%	0%	0%
1 à 25%	0%	0%	0%	0%
26 à 50%	7%	0%	3%	0%
51 à 75%	27%	8%	23%	34%
76 à 99%	63%	86%	71%	66%
100%	3%	4%	4%	0%
Ne sait pas	0%	2%	0%	0%
Proportion moyenne de femmes :	81%	90%	83%	83%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

La clientèle des répondants se compose surtout de personnes âgées de 31 à 40 ans. L'âge moyen de la clientèle des travailleurs autonomes est de 41 ans, alors qu'il est moins élevé chez les salariés (37 ans) et les employeurs (38 ans).

Nous observons par ailleurs que l'âge moyen de la clientèle des spas et des centres de détente ou de santé est aussi significativement moins élevé (38 ans).

Âge moyen de la clientèle

Q13. Globalement, quel est l'âge moyen de votre clientèle?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
30 ans ou moins	17%	4%	20%	4%
31 à 35 ans	29%	18%	31%	27%
36 à 40 ans	24%	42%	28%	27%
41 à 45 ans	20%	20%	9%	17%
Plus de 45 ans	7%	14%	6%	18%
Ne sait pas / Refus	3%	3%	5%	8%
Âge moyen de la clientèle :	38 ans	41 ans	37 ans	41 ans

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Afin de savoir si des changements ont été observés au sein de la clientèle au cours des cinq dernières années, nous avons demandé aux répondants s'ils avaient remarqué certains changements spécifiques.

Globalement, on remarque qu'il y a plus d'adolescents (changement observé par 54% à 74% des répondants), d'hommes (observé par 47% à 71% des répondants) et de personnes âgées (observé par 40% à 56%) au sein de la clientèle.

Changements au sein de la clientèle

Q14. Je vais vous lire une série d'énoncés. Veuillez m'indiquer ceux que vous avez remarqués au sein de votre clientèle au cours des 5 dernières années? Plusieurs réponses*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Plus d'adolescents parmi votre clientèle	59%	54%	74%	68%
Plus d'hommes parmi votre clientèle	67%	49%	71%	47%
Plus de personnes âgées parmi votre clientèle	43%	50%	56%	40%
Plus de personnes de différentes cultures / ethnies	43%	31%	54%	41%
Plus de personnes à revenus peu élevés	35%	34%	41%	27%
Aucun	10%	14%	5%	2%
Ne sait pas / Refus	0%	0%	1%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Mentionnons par ailleurs que la difficulté à se bâtir une clientèle fidèle est un problème important auquel sont confrontés les travailleurs.²⁰

²⁰ Voir annexe – Problèmes rencontrés dans le cadre du travail

3.5. Les services offerts

Les services offerts par les entreprises œuvrant dans les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps sont très nombreux. Ceux-ci sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Services offerts par les entreprises

Q4A1. Je vais maintenant vous énumérer une série de services. Pour chacun des services énumérés, veuillez m'indiquer si ce service est offert par l'entreprise [...] ? Plusieurs réponses possibles*

Base : Salariés et employeurs	Employeurs (n=101)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes salariés (n=5)**
Esthétique	100%	96%	100%
Soins du visage (facial)	88%	89%	100%
Épilation à la cire	86%	85%	77%
Soins des mains (manuc., excl. pose d'ongles)	84%	85%	77%
Soins des pieds (pédicure)	83%	82%	77%
Soins du dos	76%	78%	43%
Maquillage de base	68%	77%	54%
Épilation au laser	51%	55%	0%
Microdermabrasion	53%	45%	23%
Photorajeunissement	27%	32%	23%
Épilation au sucre	23%	25%	21%
Épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	34%	24%	34%
Micropigmentation (maquillage permanent)	15%	21%	0%
Traitement de l'acné par photo-technologie	22%	16%	23%
Électrolyse	68%	70%	55%
Épilation à l'électricité (électrolyse)	64%	69%	55%
Électrocoagulation	26%	24%	32%
Microtolyse	14%	9%	21%
Soins du corps	92%	90%	100%
Exfoliation	75%	78%	45%
Soins hydratants	72%	77%	89%
Services impliquant l'utilisation de la paraffine	64%	62%	77%
Soins fermeté	63%	56%	68%
Soins anticellulite	52%	48%	68%
Soins minceur	48%	42%	45%
Enveloppements ou cataplasmes	41%	39%	22%
Soins du buste	35%	34%	23%
Soins circulatoires	36%	31%	23%
Soins d'hydrothérapie	13%	8%	43%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions est supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

... Suite Base : Salariés et employeurs	Employeurs (n=101)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes salariés (n=5)**
Autres	92%	82%	77%
Massothérapie	61%	54%	45%
Pose d'ongles uniquement	52%	38%	55%
Soins des cils	48%	44%	23%
Pressothérapie	30%	28%	0%
Coiffure	30%	20%	11%
Maquillage de scène	17%	18%	0%
Bronzage	17%	13%	55%
Balnéothérapie	20%	13%	22%
Maquillage artistique (body painting)	10%	15%	22%
Bijoux de peau	14%	12%	23%
Blanchiment des dents	7%	7%	0%
Oxygénothérapie	6%	3%	0%
Aérogaphie (spray tan)	6%	3%	0%
Piercing et tatouage	4%	4%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions est supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, les services **esthétiques** sont offerts par la quasi-totalité des entreprises. Les services d'esthétique les plus offerts étant les soins du visage, l'épilation à la cire, les soins des mains, des pieds et du dos, ainsi que le maquillage de base. Les services de soins du corps sont aussi offerts par la majorité des entreprises.

Les services de **soins du corps** sont aussi offerts par la quasi-totalité des répondants. Les soins du corps les plus offerts étant l'exfoliation, les soins hydratants, les services impliquant l'utilisation de la paraffine et les soins fermeté.

Les services d'**électrolyse** sont également offerts par une majorité d'entreprises, mais dans une moindre mesure. Plus spécifiquement, les services d'épilation à l'électricité et d'électrocoagulation sont les plus offerts. De nombreux **autres services** sont aussi offerts par les entreprises, tels la massothérapie, la pose d'ongles et les soins des cils.

Les services personnellement offerts par les travailleurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps sont aussi très variés. Ceux-ci sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Services personnellement offerts par les répondants

Q4A2/Q4B. Je vais maintenant vous énumérer une série de services. Pour chacun des services énumérés, veuillez m'indiquer si ce service est offert par [...] vous personnellement? Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes salariés (n=16)**
Esthétique	64%	92%	96%	96%
Épilation à la cire	47%	81%	81%	82%
Soins du visage (facial)	47%	73%	82%	85%
Soins des pieds (pédicure)	39%	61%	78%	74%
Soins des mains (manuc., excl. pose d'ongles)	39%	56%	76%	67%
Soins du dos	40%	49%	70%	45%
Maquillage de base	36%	48%	64%	53%
Épilation au laser	27%	21%	30%	4%
Microdermabrasion	29%	11%	32%	17%
Épilation par lumière Intense pulsée (LIP ou IPL)	16%	19%	15%	17%
Épilation au sucre	14%	17%	19%	27%
Photorajeunissement	16%	12%	17%	21%
Traitement de l'acné par photo-technologie	14%	11%	11%	8%
Micropigmentation (maquillage permanent)	5%	6%	2%	0%
Électrolyse	40%	82%	54%	80%
Épilation à l'électricité (électrolyse)	35%	81%	53%	80%
Électrocoagulation	19%	31%	15%	8%
Microtolyse	7%	5%	5%	12%
Soins du corps	57%	64%	88%	83%
Soins hydratants	43%	56%	64%	83%
Exfoliation	43%	43%	69%	50%
Services impliquant l'utilisation de la paraffine	31%	32%	57%	45%
Soins fermeté	33%	23%	41%	60%
Soins anticellulite	24%	17%	30%	37%
Enveloppements ou cataplasmes	22%	12%	32%	28%
Soins minceur	21%	9%	28%	17%
Soins circulatoires	18%	13%	20%	13%
Soins du buste	16%	13%	17%	29%
Soins d'hydrothérapie	3%	2%	7%	18%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

... Suite	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes salariés (n=16)**
Autres	60%	55%	68%	53%
Pose d'ongles uniquement	16%	22%	21%	41%
Massothérapie	22%	16%	24%	29%
Soins des cils	17%	22%	23%	9%
Pressothérapie	13%	6%	19%	12%
Balnéothérapie	8%	5%	12%	8%
Maquillage de scène	5%	2%	15%	0%
Colffure	11%	6%	4%	16%
Bijoux de peau	4%	5%	9%	12%
Bronzage	8%	4%	5%	9%
Maquillage artistique (body painting)	3%	5%	10%	8%
Blanchiment des dents	2%	2%	3%	0%
Aéroggraphie (spray tan)	2%	2%	4%	0%
Piercing et tatouage	0%	3%	2%	12%
Oxygénothérapie	0%	1%	3%	0%
Aucun de ces services n'est offert	16%	0%	0%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les services **d'esthétique** sont personnellement offerts par la majorité des travailleurs autonomes (92%) et des salariés (96%). Bien que les employeurs offrent aussi personnellement des services d'esthétiques, ils sont toutefois moins nombreux que les autres types de travailleurs à le faire (64%). Globalement, les services d'esthétique les plus offerts par les répondants sont l'épilation à la cire, les soins du visage, les soins des pieds, les soins des mains, les soins du dos et le maquillage de base. En plus de la microdermabrasion, tous les soins d'esthétique précédemment mentionnés sont significativement plus offerts par les salariés.

Les **soins du corps** sont également offerts par la majorité des répondants et plus particulièrement par les salariés (88% c. 64% chez les travailleurs autonomes et 57% chez les employeurs). Les soins hydratants, l'exfoliation, les services impliquant l'utilisation de la paraffine sont les soins les plus offerts par les répondants. En plus des cataplasmes et des soins minceurs, tous les soins du corps listés précédemment sont significativement plus offerts par les salariés.

L'**électrolyse** est également offerte par de nombreux répondants, mais plus particulièrement par les travailleurs autonomes (82% c. 54% chez les salariés et 40% chez les employeurs). Les services d'électrolyse les plus offerts sont l'épilation à l'électricité et l'électrocoagulation. De nombreux **autres services** sont aussi personnellement offerts par les répondants, dont la pose d'ongles, la massothérapie et le soin des cils.

Nous avons pu constater que tous les types de travailleurs interrogés offrent une grande variété de services. Le tableau ci-dessous nous présente toutefois les services les plus souvent offerts.

Services les plus souvent offerts

Q4C. Parmi les services énumérés à la question précédente, quels sont les trois services que vous offrez le plus souvent? / Q4D. Parmi les services énumérés à la question précédente, quels sont les trois services les plus souvent offerts par votre entreprise? Lire – Trois réponses*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Esthétique	92%	85%	94%	96%
Soins du visage (facial)	59%	55%	72%	55%
Épilation à la cire	36%	51%	56%	64%
Soins des pieds (pédicure)	14%	18%	24%	24%
Épilation au laser	20%	12%	17%	0%
Épilation par lumière Intense pulsée (LIP ou IPL)	6%	8%	9%	13%
Soins des mains (manuc., excl. pose d'ongles)	7%	5%	9%	0%
Microdermabrasion	7%	4%	5%	9%
Maquillage de base	3%	4%	6%	0%
Épilation au sucre	9%	4%	1%	2%
Photoraajeunissement	3%	1%	2%	0%
Micropigmentation (maquillage permanent)	0%	2%	2%	0%
Soins du dos	1%	2%	0%	0%
Traitement de l'acné par photo-technologie	0%	0%	1%	0%
Électrolyse	37%	58%	36%	63%
Épilation à l'électricité (électrolyse)	33%	56%	34%	63%
Microtolyse	4%	3%	3%	0%
Électrocoagulation	2%	0%	0%	0%
Soins du corps	17%	1%	9%	0%
Soins anticellulite	8%	1%	4%	0%
Soins circulatoires	3%	1%	1%	0%
Exfoliation	4%	0%	2%	0%
Soins minceur	2%	0%	1%	0%
Enveloppements ou cataplasmes	1%	0%	3%	0%
Soins du buste	1%	0%	0%	0%
Services impliquant l'utilisation de la paraffine	1%	0%	0%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à trois réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

... Suite	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Autres	47%	24%	25%	35%
Massothérapie	29%	7%	17%	8%
Pose d'ongles uniquement	6%	8%	10%	0%
Coiffure	19%	3%	2%	19%
Bronzage	3%	2%	2%	13%
Soins des cils	3%	2%	2%	0%
Maquillage de scène	1%	1%	0%	9%
Balnéothérapie	3%	0%	1%	0%
Aéroggraphie (spray tan)	2%	0%	0%	0%
Piercing et tatouage	0%	1%	0%	0%
Oxygénothérapie	0%	0%	1%	0%
Maquillage artistique (body painting)	0%	1%	0%	0%
Bijoux de peau	0%	1%	0%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à trois réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Les tableaux précédents nous permettent de constater que les services d'**esthétique** arrivent en tête de liste des services les plus souvent offerts. Plus précisément, les soins du visage et l'épilation à la cire sont de loin les services d'esthétique les plus souvent prodigués.

L'**électrolyse** est pour sa part un service significativement plus souvent offert par les travailleurs autonomes (58% c. 36% chez les salariés et 37% chez les employeurs). L'épilation à l'électricité est le service d'électrolyse le plus souvent donné.

Les travailleurs autonomes sont généralement peu nombreux à mentionner les **soins du corps** comme faisant partie des soins les plus fréquemment offerts.

Le tableau ci-dessous présente les services les plus souvent offerts selon le principal titre d'emploi.

Services les plus souvent offerts selon le principal titre d'emploi

Q4C. Parmi les services énumérés à la question précédente, quels sont les trois services que vous offrez le plus souvent? / Q4D. Parmi les services énumérés à la question précédente, quels sont les trois services les plus souvent offerts par votre entreprise? Lire – Trois réponses*

Base : Travailleurs autonomes et salariés	Esthéticiennes (n=57)	Électrolystes (n=30)	Esthéticienne- Électrolyste (n=107)	Autres (n=25) [†]
Esthétique	95%	69%	97%	74%
Soins du visage (facial)	78%	24%	71%	40%
Épilation à la cire	49%	35%	69%	30%
Soins des pieds (pédicure)	44%	8%	15%	5%
Épilation au laser	11%	8%	15%	17%
Épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	8%	13%	10%	5%
Soins des mains (manuc., excl. pose d'ongles)	9%	0%	3%	19%
Microdermabrasion	5%	3%	3%	14%
Maquillage de base	8%	0%	3%	5%
Épilation au sucre	2%	14%	1%	0%
Photorajeunissement	0%	0%	1%	9%
Micropigmentation (maquillage permanent)	2%	0%	2%	2%
Traitement de l'acné par photo-technologie	0%	0%	1%	0%
Électrolyse	10%	72%	75%	11%
Épilation à l'électricité (électrolyse)	10%	62%	73%	11%
Microélectrolyse	2%	13%	2%	0%
Soins du corps	10%	5%	0%	15%
Soins anticellulite	7%	0%	0%	7%
Soins circulatoires	0%	5%	0%	4%
Exfoliation	2%	0%	0%	4%
Soins minceur	0%	5%	0%	0%
Soins du dos	3%	0%	0%	0%
Enveloppements ou cataplasmes	2%	0%	0%	8%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à trois réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

... Suite Base : Travailleurs autonomes et salariés	Esthéticiennes (n=57)	Électrolystes (n=30)	Esthéticienne- Électrolyste (n=107)	Autres (n=25)*
Autres	31%	10%	18%	54%
Massothérapie	21%	0%	4%	30%
Pose d'ongles uniquement	11%	10%	7%	7%
Coiffure	2%	0%	2%	14%
Bronzage	2%	0%	1%	13%
Soins des cils	0%	0%	4%	0%
Maquillage de scène	2%	0%	1%	0%
Balnéothérapie	1%	0%	0%	0%
Piercing et tatouage	0%	0%	1%	0%
Oxygénothérapie	0%	0%	0%	4%
Maquillage artistique (body painting)	1%	0%	1%	0%
Bijoux de peau	0%	0%	0%	2%
Ne sait pas / Refus	0%	4%	0%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à trois réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Tel que l'on pouvait s'y attendre les personnes ayant le titre d'emploi d'esthéticienne-électrolyste prodiguent plus souvent des soins d'esthétique (97%) et d'électrolyse (75%). Plus spécifiquement, les trois services les plus souvent offerts sont l'épilation à l'électricité (73%), les soins du visage (71%) et l'épilation à la cire (69%). Mentionnons qu'aucune des personnes ayant le titre d'esthéticienne-électrolyste interrogée n'offre de soins du corps.

Les personnes ayant le titre d'emploi d'esthéticienne offrent pour leur part significativement moins de soins d'électrolyse (10%), mais significativement plus de soins du visage (78%). Les autres services les plus souvent offerts par l'esthéticienne sont l'épilation à la cire (49%) et les soins des pieds (pédicure) (44%).

L'électrolyste offre pour sa part significativement plus de soins d'électrolyse (72%) et significativement moins de soins d'esthétique (69%). Les trois services les plus souvent offerts par l'électrolyste sont similaires à ceux offerts par l'esthéticienne-électrolyste, soit l'épilation à l'électricité (62%), l'épilation à la cire (35%) et les soins du visage (24%).

3.6. Le contexte de travail

Afin d'avoir une meilleure compréhension du contexte de travail des travailleurs, nous les avons questionnés sur le nombre d'heures de travail qu'ils effectuent au cours d'une semaine. Nous constatons que le nombre d'heures moyen par semaine est le même chez les travailleurs autonomes et chez les salariés (36 heures), alors qu'il est bien plus élevé chez les employeurs (48 heures).

Bien que les travailleurs autonomes et les salariés fassent en moyenne le même nombre d'heures, nous remarquons que les travailleurs autonomes sont significativement plus nombreux à faire moins de 30 heures par semaine (35%). Un emploi dont le nombre d'heures par semaine est inférieur à 30 heures est considéré comme étant à temps partiel par l'IMT d'Emploi-Québec²¹. Rappelons que l'IMT estimait à 36% la proportion de travailleurs des sous-secteurs ayant un emploi à temps partiel. Les salariés sont pour leur part significativement plus nombreux à travailler de 30 à 39 heures par semaine (46%), alors que les employeurs sont significativement plus nombreux à travailler à temps plein (91%) et plus spécifiquement à travailler plus de 40 heures par semaine (84%).

Nombre d'heures de travail par semaine

Q27. En tenant compte de vos différents lieux de travail et des tâches connexes ou administratives reliées à votre travail, combien d'heures au total consacrez-vous à votre travail par semaine?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Temps partiel	6%	35%	23%	36%
Moins de 20 heures	2%	10%	2%	10%
20 à 29 heures	2%	15%	12%	10%
Temps plein	91%	65%	77%	64%
30 à 39 heures	8%	21%	46%	18%
40 heures et plus	84%	53%	40%	62%
Ne sait pas / Refus	3%	0%	1%	0%
Nombre d'heures moyen :	48 heures	36 heures	36 heures	37 heures

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

²¹ Ces données sont tirées de Statistique Canada.

À titre indicatif seulement*, mentionnons que les travailleurs autonomes étant aussi salariés interrogés consacrent la plus grande partie de leurs heures de travail à leur compte en tant que travailleurs autonomes (59%) et allouent le reste à un employeur (41%).

Considérant que les travailleurs autonomes sont plus nombreux à avoir un travail à temps partiel et que certains doivent travailler en tant que salariés pour un employeur, nous pouvons déduire que certains travailleurs autonomes vivent une certaine précarité d'emploi. Nous verrons plus loin dans cette étude, les principales difficultés rencontrées par les travailleurs autonomes et les autres types de travailleurs.

Proportion du temps consacré à son compte et pour un employeur

Q28A-B. Dans une semaine typique, quelle proportion de votre temps travaillée est allouée à votre compte en tant que travailleur autonome et quelle proportion est allouée à un employeur? Le total doit donner 100%.

Base : Travailleurs autonomes étant aussi salariés (n=16)*	% des heures consacrées à son compte en tant que travailleur autonome	% des heures consacrées à un employeur
0%	0%	17%
1 à 25%	20%	26%
26 à 50%	36%	25%
51 à 75%	2%	12%
76 à 99%	24%	20%
100%	17%	0%
Proportion des heures allouées à :	59%	41%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

4. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Cette section vise à connaître l'évolution du marché selon le contexte économique, le chômage ainsi que l'évolution de la demande de main-d'œuvre. Nous présenterons ensuite les différents statuts d'emplois existants, le mode de rémunération en vigueur et les avantages sociaux offerts aux salariés, de même que les perspectives de durer dans le métier.

4.1. L'évolution du marché

Contexte économique

Le contexte économique des dernières années a eu un impact certain sur la majorité des entreprises. En effet, 68% des employeurs et 56% des salariés ont indiqué qu'ils avaient ressenti certains impacts du contexte économique sur leur entreprise. Plus précisément, la diminution de l'achalandage et les investissements limités dans l'entreprise sont les impacts qui ont été les plus remarqués par les répondants.

La diminution de l'achalandage a surtout été remarquée dans la grande région de Montréal (60%). Les coupures dans les heures de travail des employés et le licenciement d'employés sont des impacts qui ont été significativement plus remarqués dans les salons ou instituts de beauté ou d'esthétique (32% et 14%, respectivement).

Impact du contexte économique

Q53. Le contexte économique des dernières années a-t-il eu les impacts suivants sur votre entreprise...?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Oui, au moins un impact	68%	56%	71%
Diminution de l'achalandage	49%	46%	48%
Investissements limités dans l'entreprise	39%	36%	28%
Coupures dans les heures de travail des employés	38%	6%	9%
Licenciement d'employés	9%	7%	11%
Autres impacts	4%	8%	4%
Non, n'a eu aucun impact sur mon entreprise	32%	42%	29%
Ne sait pas / Refus	1%	2%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Chômage et évolution de la demande de main-d'oeuvre

Bien que le contexte économique des dernières années ait eu certains impacts sur les travailleurs des sous-secteurs à l'étude, les dernières données de l'IMT nous indiquent que le **taux de chômage** pour les « Esthéticiens/Esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé » était **modéré en 2009**. Plus spécifiquement, « [...] le taux de chômage d'une profession peut être qualifié de [...] modéré lorsque le taux de chômage estimé, pour l'année de référence, est égal ou supérieur à 5,7%, mais inférieur à 12,9% [...]. »²²

De plus, on prévoit que la **demande de main-d'oeuvre pour la période 2009-2014** sera aussi **modérée**. De façon plus détaillée, « la demande de main-d'oeuvre dans une profession peut être qualifiée de [...] modérée lorsque le taux de demande de main-d'oeuvre estimé au Québec, pour la période de référence, est égal ou supérieur à 19,6 %, mais inférieur à 30 % [...]. »²³

Dans l'ensemble, les **perspectives professionnelles pour la période 2010-2014** seront **acceptables**. Cela signifie qu'en « considérant l'évolution de la demande de main-d'oeuvre prévue et la situation par rapport au chômage en début de période, les perspectives d'intégration au marché du travail seront satisfaisantes. »²⁴

Le tableau qui suit indique les perspectives professionnelles par région. Nous constatons que les régions du **Bas-Saint-Laurent**, de **l'Estrie**, de la **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, de **Lanaudière**, des **Laurentides** et de la **Montérégie** feront face à des **perspectives d'emploi favorables**²⁵, alors que les autres régions feront face à des perspectives acceptables.

²² Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet)

²³ Source : *Ibid*

²⁴ Source : *Ibid*

²⁵ « Considérant l'évolution de la demande de main-d'oeuvre prévue et la situation par rapport au chômage en début de période, les perspectives d'intégration au marché du travail seront bonnes. » (Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (site Internet))

Perspectives professionnelles pour la période 2010-2014

Régions	Perspectives (2010-2014)
Abitibi-Témiscamingue	Acceptables
Bas-Saint-Laurent	Favorables
Capitale-Nationale	Acceptables
Centre-du-Québec	Acceptables
Chaudière-Appalaches	Acceptables
Côte-Nord	Acceptables
Estrie	Favorables
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Favorables
Lanaudière	Favorables
Laurentides	Favorables
Laval	Acceptables
Mauricie	Acceptables
Montérégie	Favorables
Montréal	Acceptables
Nord-du-Québec	Acceptables
Outaouais	Acceptables
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Acceptables
Montréal RMR*	Acceptables
Québec RMR*	Acceptables
Ensemble du Québec	Acceptables

* RMR fait référence à la région métropolitaine de recensement.

Source : Emploi-Québec, page consultée en janvier 2011 (Site Internet).

4.2. Les différents statuts d'emploi

Pour le bien de l'exercice, des quotas minimums ont été établis afin d'interroger un nombre suffisant de travailleurs dans chacune des catégories « travailleurs autonomes », « salariés » et « employeurs ». Ainsi, parmi les répondants interrogés, nous retrouvons 106 travailleurs autonomes (exclusivement à leur compte), 97 salariés, 101 employeurs et 16 travailleurs autonomes qui sont aussi salariés.

4.3. La rémunération et les avantages sociaux

De façon générale, les salariés interrogés sont rémunérés à l'heure (95%). Cette rémunération à l'heure est la plupart du temps jumelée à une commission sur les services, sur la vente de produits ou sur ces deux aspects.

Plus spécifiquement, le tiers (32%) des salariés ont un salaire à l'heure et une commission sur les services et la vente de produits, le tiers (32%) ont un salaire à l'heure et une commission sur la vente de produits, 20% ont un salaire versé selon le nombre d'heures travaillées seulement alors que 11% ont un salaire à l'heure et une commission sur les services. Seule une infime partie (3%) des travailleurs ont un salaire versé à l'acte seulement.

Type de rémunération

Q33. En tant que salarié, quel est votre type de rémunération?

	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes étant aussi salariés (n=16)*
Total salaire à l'heure	95%	79%
Salaire à l'heure et commission sur les services et la vente de produits	32%	17%
Salaire à l'heure et commission sur la vente de produits	32%	8%
Salaire versé selon le nombre d'heures travaillées seulement	20%	47%
Salaire à l'heure et commission sur les services	11%	8%
Salaire versé à l'acte seulement	2%	2%
Ne sait pas / Refus	3%	18%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

En ce qui concerne les vacances, le plus souvent, les travailleurs interrogés prennent environ deux semaines de vacances payées par année. Le nombre moyen de semaines de vacances prises par les travailleurs autonomes est de 1,8 semaine. Notons que ces derniers sont toutefois significativement plus nombreux à indiquer ne prendre aucune semaine de vacances payées par année (42%) et sont également significativement plus nombreux à prendre davantage de semaines de vacances (cinq semaines ou plus : 13%). Pour leur part, les salariés prennent en moyenne 1,8 semaine de vacances payées par année. Ils sont significativement plus nombreux à prendre deux semaines (41%) par année. Les employeurs prennent en moyenne 2,3 semaines de vacances par année et sont de leur côté significativement plus nombreux à prendre quatre semaines de vacances par année (18%).

Nous constatons que le nombre de semaines de vacances payées varie selon l'âge des travailleurs et le salaire, ce qui nous apparaît logique. Ainsi les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont significativement plus nombreux à prendre une seule semaine (27%) ou deux semaines (47%) de vacances alors qu'à l'inverse, les travailleurs âgés de 55 ans et plus sont significativement plus nombreux à prendre cinq semaines de vacances ou plus (18%). Quant au revenu, les travailleurs dont le revenu du ménage est inférieur à 20K\$ sont significativement plus nombreux à prendre moins de vacances (une semaine de vacances : 29%), tandis que ceux dont le revenu du ménage est de 80K\$ ou plus sont significativement plus nombreux à prendre davantage de vacances payées (quatre semaines de vacances : 14%).

Nombre de semaines de vacances annuelles

Q34. Au cours de la dernière année, combien de semaines de vacances payées avez-vous prises?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Aucune	21%	42%	18%	33%
Une semaine	8%	8%	15%	9%
Deux semaines	27%	10%	41%	36%
Trois semaines	16%	12%	22%	12%
Quatre semaines	18%	13%	1%	8%
Cinq semaines ou plus	9%	13%	3%	0%
Ne sait pas / Refus	1%	3%	1%	2%
Nombre moyen de semaine	2,3 sem.	1,8 sem.	1,8 sem.	1,5 sem.

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Interrogés au sujet des bénéfices marginaux offerts, nous constatons que la grande majorité (89%) des employeurs affirme offrir des bénéfices marginaux à leurs employés salariés. Les bénéfices les plus courants sont les rabais sur les produits (86%), les rabais sur les soins (79%), la formation gratuite (71%), les services gratuits (54%) et les repas gratuits (20%). Diverses assurances sont également offertes par quelques employeurs : une assurance collective (14%), une assurance invalidité (12%) et une assurance médicaments (11%). Seule une faible minorité d'employeurs offrent un REER collectif (3%). Mentionnons toutefois qu'un employeur sur dix (10%) n'offre aucun bénéfice à ses employés.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus élevé (250K\$ ou plus) sont significativement plus nombreuses à offrir des assurances à leurs employés : assurance collective (30%), assurance invalidité (30%) et assurance médicaments (30%). Elles sont également plus nombreuses à offrir des formations gratuites (90%) et des rabais sur les soins (96%).

Il est aussi intéressant de constater que les employeurs d'un salon ou d'un institut de beauté ou d'esthétique sont significativement plus nombreux à offrir des bénéfices marginaux (94%) à leurs employés qui se présentent surtout sous la forme de rabais sur les produits (93%) et sur les soins (88%).

Bénéfices marginaux offerts aux employés

Q35. Quels bénéfices marginaux offrez-vous à vos employés salariés? Plusieurs réponses*

	Employeurs (n=101)
Au moins un bénéfice	89%
Rabais sur les produits	86%
Rabais sur les soins	79%
Formation gratuite	71%
Services gratuits	54%
Repas gratuits	20%
Assurance collective	14%
Assurance invalidité	12%
Assurance médicaments	11%
REER collectif	3%
Autre(s)	12%
Aucun	10%
Ne sait pas / Refus	1%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

Source : Sondage Léger Marketing, 2001

4.4. Les perspectives de durer dans le métier

Afin de mieux prévoir les mouvements de la main-d'œuvre dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps, nous avons interrogé les travailleurs sur le nombre d'années d'expérience qu'ils possèdent dans le domaine et sur le nombre d'années de travail futures prévues dans le domaine.

Nous observons que les salariés sont généralement moins expérimentés (huit ans d'expérience en moyenne). En effet, la majorité (60%) des salariés interrogés possèdent cinq ans d'expérience ou moins dans le domaine. Pour leur part, les travailleurs autonomes (16 ans d'expérience en moyenne) et les employeurs (18 ans d'expérience en moyenne) sont généralement plus expérimentés.

Nous constatons par ailleurs que les esthéticiennes sont significativement plus nombreuses en proportion à avoir cinq ans d'expérience ou moins (63%) dans le domaine.

Années d'expérience dans le domaine

Q5. Depuis combien d'années travaillez-vous dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins de corps?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
5 ans ou moins	9%	17%	60%	20%
6 à 10 ans	20%	24%	17%	36%
11 à 20 ans	32%	29%	13%	18%
Plus de 20 ans	37%	31%	9%	25%
Ne sait pas / Refus	1%	0%	0%	0%
Nombre d'années d'expérience moyen	18 ans	16 ans	8 ans	13 ans

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Pour ce qui est du nombre d'années de travail futures prévues dans le domaine, nous observons que les travailleurs autonomes prévoient encore travailler 16 ans dans le domaine (pour un total de 32 ans de travail dans le domaine), les salariés prévoient y travailler encore 23 ans en moyenne (pour un total de 31 ans de travail dans le domaine), alors que les employeurs prévoient encore travailler 17 ans dans le domaine (pour un total de 35 ans de travail dans le domaine).

À court terme, c'est-à-dire, au cours des cinq prochaines années, il faut prévoir que 17% des travailleurs autonomes, 7% des salariés et 9% des employeurs quitteront le domaine.

Années de travail encore prévues dans le domaine

Q6. Pendant encore combien d'années prévoyez-vous travailler dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins de corps?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
5 ans ou moins	9%	17%	7%	10%
6 à 10 ans	28%	18%	12%	4%
11 à 20 ans	26%	39%	24%	15%
Plus de 20 ans	24%	18%	40%	45%
Ne sait pas / Refus	13%	7%	17%	27%
Nombre d'années de travail prévues	17 ans	16 ans	23 ans	24 ans

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Afin de connaître le taux de roulement des travailleurs, nous avons sondé les salariés et les employeurs sur le nombre d'années de travail qu'ils cumulent dans leur entreprise actuelle.

Nous constatons que les salariés cumulent en moyenne cinq années d'expérience dans leur entreprise actuelle, alors que les employeurs en cumulent 13. Puisque les salariés ont généralement huit années d'expérience dans le domaine, nous pouvons supposer qu'ils ont changé d'emploi au moins une fois depuis le début de leur carrière. Les travailleurs plus âgés sont toutefois plus nombreux à cumuler un plus grand nombre d'années d'expérience dans l'entreprise où ils travaillent. À cet effet, les travailleurs âgés de 55 ans et plus ont généralement 23 ans d'expérience dans l'entreprise où ils travaillent. Pour ce qui est des employeurs, puisque ces derniers ont généralement 18 ans d'expérience dans le domaine, nous pouvons déduire qu'ils ont travaillé pendant cinq ans dans le domaine avant de devenir gestionnaire.

Années d'expérience dans l'entreprise actuelle

Q9. Depuis combien d'années travaillez-vous dans cette entreprise?

	Employeurs (n=101)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes salariés (n=5)†
5 ans ou moins	28%	76%	68%
6 à 10 ans	21%	12%	21%
11 à 20 ans	24%	10%	0%
Plus de 20 ans	24%	2%	11%
Ne sait pas / Refus	2%	0%	0%
Nombre d'années d'expérience dans l'entr.	13 ans	5 ans	5 ans

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Nous avons aussi interrogé les travailleurs autonomes afin de mieux cerner leur réalité, soit le nombre d'années d'expérience cumulé dans le domaine en tant que travailleur autonome, le nombre d'années d'expérience pour un employeur et ce qui les a poussés à travailler à leur compte.

Dans un premier temps, nous constatons que les travailleurs autonomes cumulent en moyenne 13 années d'expérience en tant que travailleurs autonomes dans ce domaine.

Années d'expérience dans le domaine en tant que travailleur autonome

Q24. Depuis combien d'années travaillez-vous en tant que travailleur autonome dans ce domaine?

	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
5 ans ou moins	28%	49%
6 à 10 ans	24%	27%
11 à 20 ans	24%	17%
Plus de 20 ans	24%	6%
Nombre d'années d'expérience :	13 ans	7 ans

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Nous constatons également que la majorité (82%) des travailleurs ont cumulé un certain nombre d'années d'expérience chez un employeur (six ans en moyenne) avant de travailler à leur compte. Près d'un travailleur autonome sur cinq (17%) affirme toutefois ne jamais avoir travaillé pour un employeur avant de travailler à son compte.

Années d'expérience pour un employeur avant de travailler à son compte

Q26. Avant de travailler à votre compte, avez-vous déjà travaillé pour un employeur? Si oui, pendant combien d'année(s)?

	Travailleurs autonomes (n=106)
Oui, a déjà travaillé pour un employeur	82%
1 à 3 ans	34%
4 à 10 ans	20%
Plus de 10 ans	14%
Oui, mais ne sait pas combien d'années	14%
Moyenne du nombre d'années travaillées pour un employeur :	6 ans
Non, n'a jamais travaillé pour un employeur	17%
Refus	1%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Tel qu'indiqué dans le tableau suivant, les travailleurs autonomes ont surtout décidé de travailler à leur compte pour gérer leur propre horaire de travail (35%), parce que c'était leur plan de carrière de départ (24%) et pour avoir la possibilité d'augmenter le revenu (22%). Les mauvaises conditions de travail dans le domaine (6%), l'impossibilité de trouver un emploi (2%) et le congédiement (1%) sont plus rarement la principale raison du choix de travailler à son compte.

Raison principale du choix de travailler à son compte

Q25. En tant que travailleur autonome, pour quelle raison principale avez-vous décidé de travailler à votre compte? Une réponse

	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Pour gérer son propre horaire	35%	45%
Plan de carrière de départ	24%	20%
Pour avoir la possibilité d'augmenter son revenu	22%	23%
En raison des mauvaises conditions de travail dans le domaine	6%	9%
En raison de l'impossibilité de trouver un autre emploi	2%	0%
Suite à un congédiement	1%	0%
Autre raison	9%	4%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

5. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Afin d'en savoir un peu plus sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines, les employeurs ont été interrogés au sujet du recrutement de personnel, de l'intégration des nouveaux employés, de la rétention des employés et de la gestion des ressources humaines.

5.1. Le recrutement

En ce qui a trait au recrutement, nous avons sondé les employeurs sur les méthodes de recrutement jugées les plus efficaces, les critères de sélection jugés les plus importants lors de l'embauche, les spécialisations additionnelles recherchées chez les candidats potentiels et le nombre de semaines nécessaires pour combler un poste vacant.

Quant aux méthodes de recrutement, nous observons que le bouche-à-oreille (53%) est perçu par les employeurs comme étant l'une des méthodes les plus efficaces pour attirer des candidats potentiels. Les établissements scolaires en général (27%) et les offres de stages dans les écoles (26%) sont également des méthodes de recrutement jugées efficaces. En additionnant les deux mentions reliées aux écoles, nous constatons que 43% des employeurs jugent les méthodes de recrutement dans les écoles comme étant des plus efficaces. Les journaux ou annonces classées (25%), Emploi-Québec ou un Centre de main-d'œuvre (21%) et les sites Internet de recherche d'emploi (17%) sont également des méthodes jugées efficaces par des proportions non négligeables de répondants.

Méthodes de recrutement jugées les plus efficaces

Q37. Quelles méthodes de recrutement jugez-vous les plus efficaces pour attirer des candidats potentiels? Trois réponses*

	Employeurs (n=101)
Bouche-à-oreille	53%
Établissements scolaires	27%
Offre de stages dans les écoles	26%
Journaux (annonces classées)	25%
Emploi Québec / Centre de main-d'œuvre	21%
Sites Internet de recherche d'emploi	17%
Banque de CV internes	10%
Associations professionnelles	8%
Réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.)	3%
Revue spécialisée	2%
Autre méthode	7%
Ne sait pas / Refus	5%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à trois réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.
Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Lors du processus de sélection, il ressort que le critère jugé le plus important par les employeurs est la personnalité et l'attitude (40%). La formation ou la détention d'un diplôme (26%) et l'expérience (19%) sont les autres critères jugés les plus importants par les employeurs. Le fait d'avoir une clientèle déjà bâtie (8%) et la présentation et l'apparence (6%) sont jugées les critères les plus importants par de plus faibles proportions d'employeurs.

Critère de sélection le plus important

Q38. Lors du processus de sélection des candidats, quel critère jugez-vous le plus important? Une réponse

	Employeurs (n=101)
La personnalité et l'attitude	40%
La formation / La détention d'un diplôme	26%
L'expérience	19%
Le fait d'avoir une clientèle déjà bâtie	8%
La présentation et l'apparence	6%
Ne sait pas / Refus	2%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

En ce qui concerne les spécialisations additionnelles recherchées chez les candidats potentiels, il appert que les trois quarts (76%) des employeurs recherchent au moins une spécialisation additionnelle chez les candidats.

Les principales spécialisations recherchées sont l'électrolyse (57%), les soins du corps (34%) et la massothérapie (34%). La microdermabrasion (22%), la photoépilation (17%) et le photorajeunissement (16%) sont d'autres spécialisations additionnelles recherchées chez les candidats. Notons que 20% des employeurs ne recherchent pas de spécialisation additionnelle. Ces résultats sont présentés dans le tableau qui suit.

Spécialisations additionnelles recherchées chez les candidats

Q36. Lorsque vous engagez des candidats en esthétique, quelle(s) spécialisation(s) additionnelle(s) recherchez-vous chez ces candidats potentiels? Est-ce des candidats spécialisés ... Plusieurs réponses*

	Employeurs (n=101)
Au moins une spécialisation additionnelle	76%
en électrolyse	57%
en soins du corps	34%
en massothérapie	34%
en microdermabrasion	22%
en photoépilation	17%
en photorajeunissement	16%
en une autre spécialisation	33%
Ou aucune autre spécialisation n'est nécessaire	20%
Ne sait pas / Refus	4%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Le nombre de semaines nécessaires pour combler un poste vacant est généralement supérieur à quatre semaines. En effet, 40% des employeurs ont généralement besoin de quatre à huit semaines, alors que 26% ont besoin de plus de huit semaines. Seule une minorité (8%) d'employeurs combler les postes vacants très rapidement, soit en moins d'une semaine, alors que 21% indiquent que cela nécessite d'une à trois semaines.

Nombre de semaine(s) nécessaire(s) pour combler un poste vacant

Q42. De façon générale, combien de semaine(s) sont nécessaires pour trouver la personne afin de combler un poste vacant?

	Employeurs (n=101)
Moins d'une semaine	8%
D'une à trois semaines	21%
De quatre à huit semaines	40%
Plus de huit semaines	26%
Ne sait pas / Refus	6%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Les problèmes liés à la **main-d'œuvre et aux ressources humaines** sont des problèmes fréquemment rencontré par les employeurs (74%). Ils considèrent plus spécifiquement difficile de trouver une main-d'œuvre qualifiée (69%) et rencontrent certaines difficultés liées à la gestion des ressources humaines (31%).²⁶

²⁶ Voir Annexe – Problèmes rencontrés dans le cadre du travail

5.2. L'intégration

Afin d'en apprendre davantage sur l'intégration des employés nouvellement embauchés, nous avons voulu savoir si des formations de mise en route ou d'intégration étaient offertes à l'embauche. Nous constatons que ce type de formation est offert par la majorité (83%) des employeurs, alors que 15% ont avoué n'en offrir aucune.

Les formations d'intégration prennent différentes formes et portent le plus souvent sur le déroulement des soins (61%), la connaissance des produits utilisés (61%), le mode de fonctionnement de l'entreprise (60%), la vente de produits (56%), le service à la clientèle et l'approche client (53%), la gestion du suivi des clients (51%), la gestion du cahier de rendez-vous (49%) et la gestion de la caisse (46%). L'apprentissage de logiciels informatiques (30%) et tout autre type de formation (20%) ont également été mentionnés.

Les données nous indiquent que l'offre de formations d'intégration tend à être beaucoup plus élevée dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus élevé (250K\$: 96%), de même que dans les salons ou instituts de beauté ou d'esthétiques (91%).

Formations de mise en route ou d'intégration offertes à l'embauche

Q21. Offrez-vous des formations de mise en route ou d'intégration lors de l'embauche d'un nouvel employé? Si oui, quelle(s) formation(s) de mise en route offrez-vous? Plusieurs réponses*

	Employeurs (n=101)
Au moins une formation d'intégration	83%
Déroulement des soins	61%
Connaissance des produits utilisés	61%
Mode de fonctionnement de l'entreprise	60%
Vente de produits	56%
Service à la clientèle / Approche client	53%
Gestion du suivi des clients	51%
Gestion du cahier de rendez-vous	49%
Gestion de la caisse	46%
Logiciels informatiques	30%
Autre(s) type(s) de formation(s)	20%
Non, aucune formation de mise en route	15%
Ne sait pas / Refus	1%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

5.3. La rétention

Nous avons souhaité interroger les employeurs sur la proportion d'employés ayant quitté leur emploi au cours de la dernière et, s'il y a lieu, les principales raisons de licenciement.

Un peu plus de la moitié des employeurs ont vu au moins un employé (1,1 employé en moyenne) quitter leur entreprise au cours de la dernière année, que ce soit de façon volontaire, suite à un congédiement ou à un licenciement.

Il est toutefois plus fréquent que les employés quittent leur emploi de façon volontaire que suite à un congédiement ou un licenciement. En moyenne, les employeurs nous indiquent que 0,7 employé ont quitté leur emploi de façon volontaire au cours de la dernière année, comparativement à 0,3 employé qui ont quitté suite à un congédiement ou à 0,1 qui ont quitté suite à un licenciement.

Nombre d'employés ayant quitté leur emploi au cours des douze derniers mois
Q40A-C. Au cours des douze derniers mois, combien d'employés ont quitté leur emploi ... ?

Base : Employeurs (n=101)	Total	... de façon volontaire	... suite à un congédiement	... suite à un licenciement (dû au contexte économique)
Aucun employé	43%	52%	77%	93%
Un employé	27%	32%	14%	4%
Deux employés	17%	9%	2%	2%
Trois employés ou plus	10%	6%	5%	0%
Ne sait pas / Refus	3%	1%	1%	1%
Nombre moyen d'employé(s)	1,1 empl.	0,7 empl.	0,3 empl.	0,1 empl.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

À titre indicatif seulement²⁷, les employeurs ayant effectué au moins un congédiement au cours de la dernière année nous ont indiqué que la principale raison du congédiement était l'attitude inadéquate face aux collègues ou supérieurs, ou face à la clientèle.

Le manque de motivation, le manque de fiabilité et d'assiduité, le manque de compétence, le manque de productivité et le manque d'intégrité et de loyauté sont d'autres raisons invoquées par les employeurs pour avoir effectué des congédiements.

Raisons des congédiements

Q41. De façon générale, les employés ayant quitté leur emploi suite à un congédiement ont été congédiés pour quelles raisons? Plusieurs réponses*

Base : Employeurs ayant effectué un/des congédiement(s)	Total (n=22)**
Pour leur attitude inadéquate face aux collègues ou supérieurs	69%
Pour leur attitude inadéquate face à la clientèle	46%
Par manque de motivation	38%
Par manque de fiabilité et d'assiduité	25%
Par manque de compétence	24%
Par manque de productivité	22%
Par manque d'intégrité et de loyauté	21%
Autres raisons	6%
Ne sait pas / Refus	6%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

²⁷ Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

5.4. La gestion

Afin de mieux saisir la réalité du travail de gestion à laquelle sont confrontés les travailleurs autonomes et les employeurs, nous les avons interrogés sur le nombre d'heures par semaine qu'ils consacrent aux différentes tâches de gestion que sont les ressources humaines, le marketing et la publicité, la comptabilité et la tenue de livres et toute autre tâche de gestion. Nous constatons d'abord que ces heures occupent davantage les employeurs que les travailleurs autonomes, soit une réalité qui est en lien avec les résultats révélés à la section 3.3 du document qui nous apprenait que les tâches administratives ou de gestion occupent 41% du temps de travail des employeurs comparativement à 12% pour les travailleurs autonomes.

De façon plus spécifique, la comptabilité et la tenue de livres est la tâche qui nécessite le plus d'heures au cours d'une semaine, et ce, à la fois pour les employeurs (5,9 heures) que pour les travailleurs autonomes (2,6 heures). Les ressources humaines occupent également une plage horaire importante pour les employeurs (5,2 heures). Le marketing et la publicité est une tâche à laquelle accordent plus d'heures les employeurs (4 heures) que chez les travailleurs autonomes (1,3 heure). D'autres tâches de gestion prennent également 4,8 heures chez les employeurs comparativement à 1,9 heure chez les travailleurs autonomes.

Le nombre d'heures par semaine consacré aux tâches de gestion tend à être plus élevé chez les entreprises à revenu élevé (250K\$ ou plus : 9,2 heures pour la comptabilité et la tenue de livres, 7,5 heures pour les ressources humaines et 5 heures pour le marketing et la publicité).

Nombre d'heures consacrées à diverses tâches de gestion

Q30A-D. Au cours d'une semaine typique, combien d'heures consacrez-vous aux tâches suivantes?

Nombre d'heures moyen	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes étant aussi salariés (n=16)*
Total des heures consacrées à la gestion	20 heures	5,6 heures	8,4 heures
Ressources humaines**	5,2 heures	**	**
Marketing et publicité	4 heures	1,3 heures	1,9 heures
Comptabilité et tenues de livres	5,9 heures	2,6 heures	4,7 heures
Autres tâches de gestion	4,8 heures	1,9 heures	1,9 heures

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

** Le nombre d'heures consacrées aux ressources humaines était demandé aux employeurs seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

6. LA DESCRIPTION DE L'OFFRE DE FORMATION

Cette section vise à dresser un portrait de la formation reçue par les travailleurs de l'industrie, et ce, tant au niveau de la formation initiale, de la formation dispensée par les employeurs dans le cadre d'un programme de formation continue, de la fréquence de la formation continue reçue par les travailleurs, des besoins de formation, que de la satisfaction générale à l'égard de la formation de base reçue.

6.1. La formation initiale

Comme nous l'avons vu précédemment, ceux qui souhaitent travailler en esthétique ou en électrolyse peuvent suivre une formation menant à l'obtention d'un diplôme d'étude professionnelle (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans le réseau public. Les écoles publiques du Québec offrant ces formations sont suivies de près par le MELS. Toutefois, des écoles privées offrent des formations qui ne sont pas toujours reconnues par le MELS.

Bien que certaines formations privées ne soient pas toujours reconnues, nous constatons que la majorité (63%) des travailleurs autonomes ont effectué leur formation de base dans une école privée. À l'inverse, les salariés sont pour leur part beaucoup plus nombreux à avoir effectué leur formation de base dans une école publique (75%). Les employeurs sont aussi majoritairement diplômés d'une école publique (57%).

Nous constatons que les travailleurs ayant le titre d'emploi d'esthéticienne-électrolyste sont significativement plus nombreux à avoir effectué leur formation de base dans une école publique (69%), alors que les personnes qui définissent leur titre d'emploi comme électrolyste seulement sont significativement plus nombreuses à avoir effectué leur formation de base dans une école privée (92%). Puisque les travailleurs autonomes sont significativement plus nombreux à offrir des services d'électrolyse, cela peut expliquer pourquoi la majorité des travailleurs autonomes ont une formation de base dans une école privée.

Lieu de la formation de base

Q15. Avez-vous effectué votre(vos) formation(s) de base dans une école publique ou privée? Deux réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
École publique	57%	42%	75%	77%
École privée	43%	63%	28%	31%
Ne sait pas / Refus	5%	0%	0%	0%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Parmi les répondants ayant effectué leur formation de base dans une école publique, la grande majorité ont obtenu un DEP en esthétique. L'obtention d'un DEP en esthétique est d'ailleurs le cas de 95% des salariés, soit une proportion significativement plus élevée que pour les employeurs (70%) ou les travailleurs autonomes (85%). L'ASP en électrolyse est un peu moins courante, puisqu'il s'agit une spécialisation et que les écoles publiques exigent le DEP en esthétique pour y accéder. L'ASP est toutefois significativement plus courante chez les salariés (51%). Elle est toutefois obtenue par le tiers (34%) des employeurs et 18% des travailleurs autonomes seulement.

Comme l'on pourrait s'y attendre, les personnes ayant le titre d'emploi esthéticiennes et d'esthéticiennes-électrolystes sont significativement plus nombreuses en proportion à avoir obtenu un DEP en esthétique (99% et 98%, respectivement). De plus, les personnes ayant le titre d'emploi d'esthéticienne-électrolyste sont également significativement plus nombreuses en proportion à avoir obtenu une ASP en électrolyse (51%).

Diplôme obtenu dans une école publique

Q16A. Quel(s) diplôme(s) avez-vous obtenu (dans une école publique) lors de votre(vos) formation(s) de base?

Plusieurs réponses possibles*

Base : Répondants ayant effectué leur(s) formation(s) de base dans une école publique	Employeurs (n=55)	Travailleurs autonomes (n=41)	Salariés (n=72)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=10)**
DEP en esthétique	70%	85%	95%	95%
ASP en électrolyse	34%	18%	51%	47%
Autre diplôme	46%	21%	25%	30%
Ne sait pas / Refus	7%	11%	0%	5%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Étude diagnostic, 2011

Pour leur part, les répondants ayant effectué leur formation de base dans une école privée ont surtout reçu un diplôme en esthétique émis par l'établissement privé (40% chez les employeurs et 39% chez les travailleurs autonomes) et un diplôme en électrolyse remis par l'établissement privé (39% chez les travailleurs autonomes et 24% chez les employeurs). Le DEP et l'ASP reconnus par le MELS sont toutefois des diplômes moins fréquents chez les répondants. En effet, 15% des travailleurs autonomes et 23% des employeurs ont un DEP en esthétique reconnu par le MELS alors que 14% des travailleurs autonomes et 18% des employeurs ont une ASP en électrolyse reconnue par le MELS.

Une proportion importante (41%) d'employeurs nous indiquent avoir obtenu un autre diplôme dans une école privée.

Diplôme obtenu dans une école privée

Q16B. Quel(s) diplôme(s) avez-vous obtenu (dans une école privée) lors de votre(vos) formation(s) de base?
Plusieurs réponses possibles*

Base : Répondants ayant effectué leur(s) formation(s) de base dans une école privée	Employeurs (n=49)	Travailleurs autonomes (n=70)	Salariés (n=28)**	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=7)**
DEP en esthétique reconnu par le MELS	23%	15%	31%	0%
Diplôme en esthétique émis par l'étab. privé	40%	39%	50%	21%
ASP en électrolyse reconnue par le MELS	18%	14%	7%	0%
Diplôme en électrolyse émis par l'étab. privé	24%	39%	33%	67%
Autre diplôme	41%	17%	26%	20%
Ne sait pas / Refus	0%	7%	0%	7%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

6.2. La formation en milieu de travail

Afin de répondre aux besoins des employés qui doivent être très polyvalents dans le cadre de leur travail, la majorité (56%) des employeurs disposent d'un programme structuré de formation continue pour leurs employés. Les principaux types de formations offertes concernent le service, la vente et la gestion (40%) et plus spécifiquement la connaissance des produits utilisés (34%), la vente de produits (30%), le service à la clientèle et l'approche client (28%). Puisque certains salariés ont parfois à effectuer diverses tâches de gestion dans le cadre de leur travail, certains employeurs offrent également des formations en gestion d'entreprise (7%).

La formation continue en esthétique est également offerte par trois employeurs sur dix (29%). Les principales formations offertes aux employés relativement à l'esthétique sont la microdermabrasion (17%), le maquillage de base (16%), l'épilation au laser (14%), le photorajeunissement (10%) et l'épilation par lumière intense pulsée (7%).

La formation continue en électrolyse est également offerte par 14% des employeurs. Il s'agit essentiellement d'électrolyse (14%) et plus rarement d'électrocoagulation (5%) et de microtrolyse (2%).

De la formation continue dans d'autres disciplines est également offerte par une proportion non négligeable d'employeurs (41%). Il s'agit essentiellement de soins du corps (19%), de soins des cils (13%), de techniques de massothérapie (12%) et de pose d'ongles (12%).

Il faut noter les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus élevé sont significativement plus nombreuses à disposer d'un programme structuré de formation continue pour leurs employés (250K\$ ou plus : 81%). De même, les employeurs d'un salon ou d'un institut de beauté ou d'esthétique sont significativement plus nombreux à avoir ce type de programme (65%).

Programme de formation continue offerte aux employés

Q22. Disposez-vous d'un programme structuré de formation continue offerte à vos employés? Si oui, quel(s) type(s) de formation offrez-vous? Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)
OUI, DISPOSE D'UN PROGRAMME DE FORMATION	56%
Formation(s) offerte(s) en service, vente et gestion	40%
La connaissance des produits utilisés	34%
La vente de produits	30%
Le service à la clientèle / Approche client	28%
La gestion d'entreprise (comptabilité, ressources humaines, marketing, etc.)	7%
Formation(s) offerte(s) en esthétique	29%
La microdermabrasion	17%
Le maquillage de base	16%
L'épilation au laser	14%
Le photorajeunissement	10%
L'épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	7%
Les soins du visage	2%
Les soins des pieds	1%
L'épilation au sucre	1%
L'épilation à la cire	1%
Formation(s) offerte(s) en électrolyse	14%
L'électrolyse	14%
L'électrocoagulation / thermocoagulation	5%
La microtroyse	2%
Formation(s) offerte(s) dans d'autres disciplines	41%
Les soins du corps	19%
Les soins des cils (extension, coloration ou permanente)	13%
Techniques de massothérapie	12%
La pose d'ongles	12%
La coiffure	3%
Les nouvelles technologies	2%
La coloration	1%
Autre(s) type(s) de formation(s)	9%
NON	43%
Ne sait pas / Refus	1%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Les données nous indiquent que ce sont plus souvent des formateurs externes qui donnent la formation continue aux employés. Les formateurs externes sont plus souvent un manufacturier ou distributeur de produits ou d'équipements (66%), alors que les formateurs internes sont généralement l'employeur lui-même (45%) ou un formateur interne attitré (36%).

Personnes ou entités responsables de la formation continue

Q23. De façon générale, par qui la formation continue à vos employés est-elle donnée?

Plusieurs réponses possibles*

Base : Employeurs disposant d'un programme structuré de formation continue	Total (n=57)
Formateurs externes	79%
Un manufacturier / distributeur de produits ou d'équipements	66%
Une firme externe spécialisée	24%
Une école	13%
Une association professionnelle	10%
Formateurs internes	64%
L'employeur(se)	45%
Un formateur(trice) interne attitré(e)	36%
Un(e) employé(e) de l'entreprise	19%
Autre(s)	1%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

6.3. La formation continue

La majorité des répondants interrogés ont suivi de la formation continue à la suite de leur formation de base. Cette proportion est de 91% chez les travailleurs autonomes et les salariés et de 85% chez les employeurs. La fréquence de la formation continue est généralement de quelques fois par année, et ce, à la fois pour les travailleurs autonomes (30%), les salariés (38%) et les employeurs (30%).

Nous constatons par ailleurs que les travailleurs ayant le titre d'esthéticienne-électrolyste (97%) et ceux exerçant leur travail dans l'est du Québec (100%) sont significativement plus nombreux en proportion à avoir effectué de la formation continue à la suite de leur formation de base.

Formation continue effectuée

Q18. À la suite de votre formation de base, avez-vous effectué de la formation continue? Si oui, à quelle fréquence suivez-vous de la formation continue?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Oui, a effectué de la formation continue	85%	91%	91%	91%
Plusieurs fois par année	28%	18%	24%	19%
Quelques fois par année	30%	30%	38%	31%
Une fois par année	22%	29%	21%	35%
Une fois par deux ans environ	3%	9%	6%	6%
Moins souvent que cela	2%	6%	1%	0%
Non, n'a pas fait de formation continue	14%	8%	9%	9%
Ne sait pas / Refus	1%	1%	0%	0%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Les compétences abordées dans le cadre de la formation continue sont assez comparables à celles abordées lors de la formation de mise en route, mais dans des proportions différentes. Ainsi, ce sont surtout les compétences en services, vente et gestion qui ont été abordées dans le cadre de la formation complémentaire, et ce, plus particulièrement par les salariés (74%) et les employeurs (68%), mais aussi par 55% des travailleurs autonomes. Plus spécifiquement, la connaissance des produits utilisés est surtout abordée par les salariés (61%), alors que le service à la clientèle (48%) et la gestion d'entreprise (45%) sont surtout abordés par les employeurs.

Les compétences en électrolyse sont aussi abordées par une proportion significativement plus élevée de travailleurs autonomes (50%) et par 41% des employeurs et 31% des salariés. Plus spécifiquement, des compétences en électrolyse et en électrocoagulation sont surtout abordées.

Les compétences en esthétique sont également abordées par des proportions importantes de répondants (60% des salariés, 57% des employeurs et 49% des travailleurs autonomes). Les compétences en esthétique nécessitant l'utilisation d'une technologie sont les plus populaires. Il s'agit surtout de compétences en épilation au laser, en microdermabrasion, en photorajeunissement et en épilation par lumière intense pulsée.

De nombreuses autres compétences sont aussi abordées dans le cadre de ces formations complémentaires. Les plus populaires étant les soins du corps, la pose d'ongles et les techniques de massothérapie.

Compétences abordées dans le cadre de la formation continue

Q19. Quelle(s) sont la(les) compétence(s) que vous avez abordée(s) dans le cadre de cette(ces) formation(s) complémentaire(s)?
Plusieurs réponses possibles*

Base : Répondants ayant effectué de la formation complémentaire	Employeurs (n=88)	Travailleurs autonomes (n=97)	Salariés (n=86)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=15)**
Compétences en services, vente et gestion	68%	55%	74%	53%
La connaissance des produits utilisés	49%	42%	61%	44%
La vente de produits	52%	39%	55%	36%
Le service à la clientèle / Approche client	48%	32%	38%	22%
La gestion d'entreprise (comptabilité, rh, marketing, etc.)	45%	25%	19%	18%
Compétences en électrolyse	41%	50%	31%	49%
L'électrolyse	31%	44%	26%	37%
L'électrocoagulation / thermocoagulation	20%	20%	11%	17%
La microtrolyse	5%	4%	4%	4%
Compétences en esthétique	57%	49%	60%	47%
L'épilation au laser	28%	27%	29%	23%
La microdermabrasion	26%	9%	25%	9%
Le photorajeunissement	18%	10%	23%	9%
Le maquillage de base	23%	15%	17%	4%
L'épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	17%	17%	12%	14%
Les soins du visage	6%	7%	5%	9%
Les soins des pieds	2%	4%	7%	0%
Le maquillage permanent	4%	3%	1%	11%
L'épilation au sucre	1%	2%	3%	0%
L'épilation à la cire	0%	1%	1%	0%
Autres compétences	75%	63%	67%	53%
Les soins du corps	33%	31%	32%	16%
La pose d'ongles	22%	21%	27%	18%
Les techniques de massothérapie	19%	15%	17%	21%
Les soins des cils (extension, coloration ou permanente)	16%	8%	13%	11%
La cosmétologie	7%	1%	4%	0%
La coiffure	8%	3%	0%	13%
La coloration	4%	2%	1%	0%
Le drainage lymphatique	2%	1%	0%	0%
La nutrition	1%	0%	1%	0%
Le lipomassage	1%	1%	0%	0%
Autre(s) type(s) de formation(s)	7%	8%	16%	14%
Non, je n'ai pas suivi d'autre formation	1%	1%	2%	3%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

6.4. Les besoins de formation

Lorsque l'on demande aux répondants quelle compétence ils souhaiteraient approfondir en priorité, les **compétences en esthétique** sont parmi les plus importantes, et ce, plus particulièrement pour les salariés (37%). Plus spécifiquement, les compétences en esthétique qui nécessiteraient le plus d'être approfondies sont l'épilation au laser, le photorajeunissement, le maquillage de base et les soins des pieds.

Les **formations en services, vente et gestion** sont aussi des compétences que les répondants souhaiteraient approfondir. Comme on peut s'en douter, les employeurs sont significativement plus nombreux à souhaiter approfondir ces compétences (30%) et plus particulièrement en gestion d'entreprise (22%). Étonnamment, l'approfondissement des compétences en services, vente et gestion semble toutefois être une priorité significativement moins importante chez les travailleurs autonomes (12%). Le souhait d'approfondir ses compétences en services, vente et gestion est toutefois une priorité significativement plus importante chez ceux qui travaillent dans les spas, centres de détente ou de santé (30%)

Les **formations en électrolyse** semblent également être une priorité pour certains répondants : 11% chez les travailleurs autonomes, 8% chez les salariés et 5% chez les employeurs. Les besoins de formation en électrolyse sont significativement plus importants chez les électrolystes (21%), ceux qui exercent dans la grande région de Montréal (14%) et à partir de leur domicile (16%).

Des proportions importantes de répondants souhaiteraient également approfondir leur connaissance d'**autres types de formations** tels les techniques de massothérapie, les soins du corps et la pose d'ongles. Mentionnons toutefois qu'une minorité de répondants ne souhaiteraient toutefois approfondir **aucune compétence en particulier**. Cette proportion est par ailleurs significativement plus élevée chez les employeurs (18%) et significativement plus faible chez les salariés (2%), alors qu'elle est de 10% chez les travailleurs autonomes. Ceux qui ont étudié dans les écoles privées (14%) ou qui détiennent un diplôme d'études universitaire (21%) sont significativement plus nombreux en proportion à ne pas souhaiter approfondir de compétence supplémentaire.

Sujet ou compétence à approfondir

Q20. Si vous aviez à vous perfectionner, quel sujet ou compétence souhaiteriez-vous approfondir en priorité?

Une réponse possible

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Formations en esthétique	19%	28%	37%	38%
L'épilation au laser	4%	4%	11%	9%
Le photorajeunissement	5%	6%	6%	2%
Le maquillage de base	3%	3%	9%	0%
Les soins des pieds	0%	0%	4%	8%
Le maquillage permanent	2%	5%	0%	0%
Les soins du visage	1%	3%	5%	0%
La microdermabrasion	1%	3%	2%	10%
L'épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	1%	4%	1%	9%
L'épilation au sucre	0%	0%	1%	0%
Formations en services, vente et gestion	30%	12%	16%	12%
La gestion d'entreprise (comptabilité, rh, marketing, etc.)	22%	9%	7%	0%
La vente de produits	4%	1%	7%	8%
La connaissance des produits utilisés	2%	1%	1%	4%
Le service à la clientèle / Approche client	3%	1%	1%	0%
Formations en électrolyse	5%	11%	8%	20%
L'électrolyse	4%	5%	5%	0%
La microtrolyse	1%	2%	1%	8%
L'électrocoagulation / thermocoagulation	0%	4%	1%	12%
Autres types de formations	28%	37%	35%	17%
Les techniques de massothérapie	5%	8%	9%	0%
Les soins du corps	4%	7%	7%	0%
La pose d'ongles	1%	3%	3%	8%
Les soins des cils (extension, coloration ou permanente)	2%	1%	6%	0%
La cosmétologie	3%	1%	3%	0%
La coiffure	4%	2%	0%	0%
Les nouvelles technologies	1%	4%	0%	0%
La coloration	0%	1%	0%	0%
Le drainage lymphatique	0%	0%	1%	0%
La nutrition	0%	1%	0%	0%
Autre(s) type(s) de formation(s)	10%	10%	7%	9%
Non, aucune formation souhaitée	18%	10%	2%	14%
Ne sait pas / Refus	0%	2%	2%	0%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

6.5. La satisfaction à l'égard de la formation

Les répondants interrogés au sujet des lacunes perçues de leur formation de base décèlent majoritairement au moins une lacune (54% chez les travailleurs autonomes, 48% chez les salariés et 47% chez les employeurs). Plus spécifiquement, le **côté pratique ou le manque d'heures de pratique** est la principale lacune observée. Certains dénotent également que la formation de base n'était **pas assez approfondie**, bien que cette observation soit plus marginale chez les salariés. Les **techniques de vente** sont également un point faible qui a surtout été décelé par les employeurs, mais qui est plus marginal chez les salariés. Des lacunes au **niveau théorique** sont aussi observées, mais dans une moindre mesure chez les employeurs. Certains jugent également la **formation mal adaptée au marché du travail** alors que d'autres considèrent **l'approche envers la clientèle** abordée dans la formation comme étant inadéquate, lacune qui n'a toutefois pas été décelée par les salariés. La **gestion d'entreprise** est aussi une lacune qui été relevée de façon significativement plus importante par les travailleurs autonomes, mais n'a pas été mentionnée par les salariés.

Points faibles ou lacunes de la formation de base

Q17. Selon vous, quels sont les principaux points faibles ou lacunes de la formation de base que vous avez reçue?
Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Au moins une lacune	47%	54%	48%	71%
Côté pratique (pas assez d'heures de pratique)	16%	12%	14%	27%
Pas assez approfondie / superficielle / incomplète	12%	14%	5%	17%
Techniques de vente	14%	9%	4%	16%
Lacunes au niveau théorique (manque de contenu)	3%	8%	9%	17%
Formation mal adaptée au marché du travail	5%	3%	6%	0%
Approche envers la clientèle	7%	4%	0%	16%
Gestion d'entreprise (comptabilité, ress. humaines, marketing, etc.)	3%	6%	0%	0%
Formation trop courte (pas assez d'heures de cours)	2%	0%	1%	0%
Manque de compétence (manque d'expérience de certains prof.)	0%	2%	0%	0%
Pas assez de stages / Stages trop courts	2%	0%	0%	9%
Manque d'info. sur la réalité du marché du travail	0%	2%	2%	0%
Documentation (matériel pédagogique inadéquat)	0%	0%	3%	0%
Lacunes au niveau de l'approche de la clientèle	1%	0%	0%	0%
Les groupes sont trop gros	1%	0%	0%	0%
Manque de rigueur / de discipline dans les cours	0%	0%	0%	4%
Manque de suivi	0%	1%	0%	0%
Autre(s)	2%	6%	6%	8%
Aucun point négatif	40%	39%	46%	29%
Ne sait pas / Refus	12%	7%	6%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

7. LES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

Dans l'optique de mieux comprendre les enjeux et opportunités auxquels font face les travailleurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps, nous avons interrogé les employeurs sur leur satisfaction à l'égard des nouveaux candidats. Nous avons aussi sondé les travailleurs autonomes et les employeurs afin de connaître leur capacité à suivre et intégrer les nouvelles tendances et les changements technologiques propres à la pratique du métier. Dans un autre ordre d'idées, les travailleurs ont été interrogés sur la délimitation de la pratique avec le monde médical et le besoin possible d'un meilleur encadrement. Les employeurs et les travailleurs autonomes ont été questionnés sur leurs compétences réelles en gestion. La santé et la sécurité au travail ont aussi été abordées sous l'angle des principaux problèmes de santé vécus par les travailleurs. Nous avons aussi interrogé les travailleurs autonomes et les employeurs afin de connaître les technologies de communications utilisées dans le cadre du travail. La rémunération des travailleurs et la mobilisation de la main-d'œuvre sont d'autres enjeux qui ont été abordés.

7.1. La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

De façon générale, un peu plus de la moitié (55%) des employeurs jugent les nouveaux candidats, par leur formation, comme étant peu préparés à faire face à la réalité du travail, soit 39% qui les jugent peu préparés et 15% qui les jugent très peu préparés. Ainsi, 42% des employeurs jugent leurs candidats bien préparés à faire face à la réalité du travail.

Perception de la formation de la main-d'œuvre

Q39. Selon vous, les nouveaux candidats, par leur formation, sont-ils très bien préparés, bien préparés, peu préparés ou très peu préparés à faire face à la réalité du travail?

	Employeurs (n=101)
Total bien préparés	42%
Très bien préparés	8%
Bien préparés	33%
Total peu préparés	55%
Peu préparés	39%
Très peu préparés	15%
Ne sait pas / Refus	4%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Mentionnons par ailleurs des problèmes de valorisation de la profession par les autres professionnels et par le public sont jugées comme étant des problèmes importants par les répondants.²⁸ Les lacunes perçues de la formation (section 6.5) et le manque de préparation des nouveaux candidats (perçu par les employeurs) peuvent être des causes du problème de valorisation.

²⁸ Voir Annexe – Problèmes importants rencontrés dans le cadre du travail

7.2. La capacité de suivre et d'intégrer les nouvelles tendances

Dans l'ensemble, les travailleurs autonomes et les employeurs semblent suivre de près les tendances et être à l'affût de la demande du marché. En effet, 61% des travailleurs autonomes et 59% des employeurs souhaiteraient offrir de nouveaux services à leurs clients au cours des trois prochaines années afin de répondre adéquatement à la demande.

Les travailleurs autonomes (40%) et les employeurs (36%) ont surtout l'intention d'offrir de nouveaux **services d'esthétique** et plus particulièrement le photorajeunissement, l'épilation au laser, la microdermabrasion et l'épilation par lumière intense pulsée. L'offre de nouveaux **services en électrolyse** est également prévue pour les travailleurs autonomes (9%) et les employeurs (8%). Plus spécifiquement, les travailleurs autonomes souhaitent surtout offrir le service d'électrocoagulation, alors que les employeurs aimeraient surtout offrir le service d'épilation à l'électricité. L'offre de **services en soins du corps** est également envisagée par 8% des employeurs et 5% des travailleurs autonomes. Près du quart (24%) des travailleurs autonomes et des employeurs envisagent offrir **d'autres nouveaux services** et plus particulièrement le soin des cils, la massothérapie et la pose d'ongles.

Il faut mentionner qu'une proportion considérable de travailleurs autonomes (36%) et d'employeurs (36%) n'ont toutefois pas l'intention d'offrir de nouveaux services à leurs clients au cours des trois prochaines années. Nous observons un lien entre l'âge et le fait de ne pas avoir l'intention d'intégrer de nouveaux services. En effet, les personnes âgées de 45 à 54 ans (46%) et de 55 ans ou plus (59%) sont significativement plus nombreuses à ne pas avoir l'intention d'offrir de nouveaux services. Cela nous indique que les personnes plus âgées sont moins enclines à suivre et intégrer les nouvelles tendances.

La capacité de suivre et d'intégrer les nouvelles tendances est cruciale pour les travailleurs qui doivent faire face à une concurrence féroce. D'ailleurs, les travailleurs nous mentionnaient que la concurrence constitue un problème majeur auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leur travail.²⁹

²⁹ Voir Annexe – Problèmes rencontrés dans le cadre du travail

Intention d'offrir de nouveaux services pour répondre à la demande

Q46. En tant que dirigeant de votre entreprise, au cours des trois prochaines années, quel(s) nouveau(x) service(s) souhaiteriez-vous offrir à vos clients afin de répondre à la demande du marché?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes étant aussi salariés (n=16)*
Au moins un nouveau service	59%	61%	69%
Nouveaux services en esthétique	36%	40%	36%
Photorajeunissement	18%	10%	12%
Épilation au laser	9%	14%	12%
Microdermabrasion	6%	9%	8%
Épilation par lumière intense pulsée (IPL ou-IPL)	5%	7%	13%
Soins du visage (facial)	3%	4%	4%
Micropigmentation (maquillage permanent)	3%	2%	0%
Maquillage	1%	3%	0%
Soins des pieds	0%	1%	8%
Nouveaux services en électrolyse	8%	9%	16%
Électrocoagulation / thermocoagulation	1%	7%	12%
Épilation à l'électricité (électrolyse)	6%	0%	0%
Microtroyse	1%	3%	4%
Nouveaux services en soins du corps	8%	5%	13%
Soins du corps en général	3%	4%	4%
Soins anti-cellulite	5%	1%	9%
Nouveaux services autres	24%	24%	21%
Soins des cils (extension, coloration, permanente)	3%	6%	9%
Massothérapie	3%	7%	0%
Pose d'ongles	3%	1%	12%
Injections de Botox	3%	1%	0%
Luminothérapie	0%	3%	0%
Nouvelles technologies	0%	1%	0%
Autre(s)	15%	11%	0%
Aucun nouveau service	36%	36%	31%
Ne sait pas / Refus	5%	3%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

7.3. Les changements technologiques dans la pratique du métier

Malgré le contexte économique difficile des dernières années qui a parfois nécessité certaines coupures dans les investissements, les données du sondage nous indiquent que les travailleurs ont connu de nombreux changements technologiques auxquels ils ont dû s'adapter au cours des dernières années. En effet, plus de six employés (64%) sur dix et près de la moitié (47%) des travailleurs autonomes ont acquis de nouvelles technologies dans les cinq dernières années.

Les nouvelles technologies acquises concernent surtout l'esthétique, et ce, à la fois chez les employés (45%) et les travailleurs autonomes (30%). L'épilation au laser, l'épilation par lumière intense pulsée, la microdermabrasion et le photorajeunissement sont les principaux services esthétiques pour lesquels de nouvelles technologies ont été acquises dans les dernières années. Les travailleurs autonomes et les employés ont également acquis de nouvelles technologies en électrolyse (10% et 8%, respectivement). L'acquisition de nouvelles technologies en soins du corps s'avère plus marginale chez les travailleurs autonomes (3%), mais s'élève à 11% chez les employés. Ces derniers ayant surtout acquis des technologies pour le traitement de la cellulite.

Globalement, il apparaît que l'acquisition de nouvelles technologies est significativement plus importante chez ceux qui travaillent dans un salon ou un institut de beauté ou d'esthétique (64%). Ceux qui exercent leur travail à partir de la maison sont pour leur part significativement plus nombreux à ne pas avoir acquis de technologies au cours des dernières années (59%).

Les travailleurs semblent donc bien s'adapter aux changements technologiques. À cet effet, les données du sondage nous indiquent que la difficulté à s'adapter aux nouvelles technologies ne semble généralement pas un problème important (seulement 9% à 14% des répondants considèrent qu'il s'agit d'un problème important).³⁰

³⁰ Voir Annexe – Problèmes rencontrés par les travailleurs

Acquisition de nouvelles technologies au cours des cinq dernières années

Q47. En tant que dirigeant de votre entreprise, au cours des cinq dernières années, avez-vous acquis de nouvelles technologies dans votre entreprise? Si oui, c'était pour offrir quel(s) service(s)?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes étant aussi salariés (n=16) [†]
Oui, a acquis de nouvelles technologies	64%	47%	60%
Nouveaux services en esthétique	45%	30%	29%
Épilation au laser	21%	11%	17%
Épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	17%	12%	4%
Microdermabrasion	17%	8%	0%
Photorajeunissement / infrarouge	8%	6%	0%
Micropigmentation (maquillage permanent)	1%	2%	0%
Soins des pieds	0%	0%	8%
Soins du visage	0%	0%	0%
Nouveaux services en électrolyse	8%	10%	20%
Électrolyse	6%	9%	20%
Microtolyse	2%	1%	0%
Électrocoagulation	3%	0%	0%
Nouveaux services en soins du corps	11%	3%	0%
Soins de la cellulite	8%	1%	0%
Soins du corps	0%	1%	0%
Rafermissement / rajeunissement de la peau	1%	1%	0%
Radio-fréquence	1%	0%	0%
Autres nouveaux services	20%	12%	20%
Pose d'ongles	4%	0%	8%
Soins des cils (extension, coloration, permanente)	1%	3%	0%
Blanchiment des dents	3%	1%	0%
Luminothérapie	1%	1%	0%
Lifting	0%	1%	0%
Massothérapie	2%	1%	0%
Autre(s)	10%	7%	12%
Non, n'a acquis aucune nouvelle technologie	36%	53%	40%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Chez les travailleurs autonomes et les employeurs ayant acquis de nouvelles technologies au cours des dernières années, le montant moyen de l'investissement est évidemment plus élevé chez les employeurs (86 709\$ c. 24 009\$ chez les travailleurs autonomes).

Montant investi en nouvelles technologies au cours des cinq dernières années

Q48. Quel montant avez-vous investi en nouvelles technologies au cours des cinq dernières années?

Base : Travailleurs autonomes et employeurs ayant acquis de nouvelles technologies	Employeurs (n=69)	Travailleurs autonomes (n=55)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=8)*
Moins de 5 000\$	15%	15%	13%
5 000\$ à 9 999\$	3%	29%	13%
10 000\$ à 49 999\$	28%	33%	34%
50 000\$ à 99 999\$	11%	10%	0%
100 000\$ ou plus	30%	5%	0%
Ne sait pas / Refus	12%	8%	40%
Montant moyen investi :	86 709 \$	24 009 \$	15 571 \$

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

De façon générale, ce montant investi en nouvelles technologies l'a surtout été pour l'achat d'équipement. Ces résultats ne sont pas statistiquement différents selon le statut d'emploi. En effet, 81% des employeurs ont investi pour l'achat d'équipement, comparativement à 77% chez les travailleurs, alors que 12% des employeurs ont investi dans la location d'équipement, comparativement à 23% chez les travailleurs autonomes.

Achat ou location de nouvelles technologies au cours des cinq dernières années

Q49. Ce montant investi était-il principalement pour l'achat ou la location d'équipement?

Base : Travailleurs autonomes et employeurs ayant acquis de nouvelles technologies	Employeurs (n=69)	Travailleurs autonomes (n=55)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=8)*
Achat	81%	77%	79%
Location	12%	23%	7%
Ne sait pas / Refus	7%	0%	14%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Au cours des cinq prochaines années, 46% des travailleurs autonomes et 40% des employeurs ont l'intention d'acquérir de nouvelles technologies dans leur entreprise. Chez les travailleurs autonomes, cette proportion est similaire à ce qui a été fait au cours des cinq dernières années (47%), alors qu'elle est significativement moins élevée chez les employeurs (64%). Notons que 18% des employeurs sont toutefois incertains quant à leur investissement des prochaines années.

Encore une fois, les nouvelles technologies prévues sont comparables à celles qui ont déjà été acquises. Il s'agit essentiellement de technologies en esthétique (31% chez les travailleurs autonomes et 24% chez les employeurs) et plus spécifiquement d'épilation au laser, de photorajeunissement, d'épilation par lumière intense pulsée et de microdermabrasion. Quant aux technologies en électrolyse, 11% des travailleurs autonomes et 9% des employeurs prévoient en acquérir au cours des prochaines années. En plus de l'électrolyse et de la microtrolyse, nous constatons un nouvel engouement des travailleurs autonomes pour l'électrocoagulation (5%).

Globalement, nous constatons que les personnes plus âgées (55 ans ou plus) sont moins nombreuses à prévoir acquérir de nouvelles technologies au cours des cinq prochaines années (64%). Cela peut s'expliquer par les résultats précédents selon lesquels les personnes plus âgées sont moins enclines à suivre et intégrer les nouvelles tendances. Bien que les causes nous soient inconnues, l'approche de la retraite peut certainement expliquer cela.

Intention d'acquérir de nouvelles technologies au cours des cinq prochaines années

Q50. En tant que dirigeant de votre entreprise, au cours des cinq prochaines années, prévoyez-vous acquérir de nouvelles technologies dans votre entreprise? Si oui, ce serait pour offrir quel(s) service(s)?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes étant aussi salariés (n=16)**
Oui, prévoit acquérir de nouvelles techno.	40%	46%	36%
Nouvelles technologies en esthétique	24%	31%	25%
Épilation au laser	7%	14%	0%
Photoraajeunissement / infrarouge	10%	8%	8%
Épilation par lumière intense pulsée (LIP ou IPL)	7%	7%	9%
Microdermabrasion	5%	8%	16%
Micropigmentation (maquillage permanent)	3%	2%	0%
Soins du visage	1%	4%	0%
Nouvelles technologies en électrolyse	9%	11%	12%
Électrolyse	5%	3%	8%
Microtrolyse	2%	4%	4%
Électrocoagulation	1%	5%	0%
Nouvelles technologies en soins du corps	4%	3%	8%
Soins de la cellulite	2%	3%	0%
Soins du corps	0%	0%	8%
Radio fréquence	1%	0%	0%
Autres nouvelles technologies	10%	7%	8%
Luminothérapie	0%	3%	0%
Cils (extension, coloration, permanente)	1%	0%	0%
Autre(s)	9%	7%	8%
Non	42%	45%	55%
Ne sait pas / Refus	18%	9%	9%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Les travailleurs autonomes et les employeurs qui ont l'intention d'acquérir de nouvelles technologies au cours des prochaines années ont l'intention d'investir 24 031\$ et 69 322\$, respectivement. Le montant prévu par les travailleurs autonomes est comparable au montant investi au cours des dernières années (24 009\$). Les employeurs ont pour leur part l'intention d'investir 69 322\$, soit un montant inférieur à celui des dernières années (86 709\$).

Montant investi prévu en nouvelles technologies au cours des cinq prochaines années

Q51. Quel montant prévoyez-vous investir en nouvelles technologies au cours des cinq prochaines années?

Base : Travailleurs autonomes et employeurs ayant l'intention d'acquérir de nouvelles technologies	Employeurs (n=43)	Travailleurs autonomes (n=43)	Travailleurs autonomes salariés (n=5)*
Moins de 5 000\$	7%	12%	44%
5 000\$ à 9 999\$	3%	12%	22%
10 000\$ à 49 999\$	27%	41%	0%
50 000\$ à 99 999\$	18%	3%	0%
100 000\$ ou plus	10%	7%	0%
Ne sait pas / Refus	36%	25%	33%
Montant moyen prévu :	69 322 \$	24 031 \$	3 000 \$

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

De façon générale, ce montant prévu en nouvelles technologies le sera surtout pour l'achat d'équipement. Ces résultats ne sont pas statistiquement différents selon le statut d'emploi. En effet, 67% des employeurs prévoient investir pour l'achat d'équipement, comparativement à 74% chez les travailleurs autonomes, alors que 23% des employeurs prévoient investir dans la location d'équipement, comparativement à 17% chez les travailleurs autonomes. Nous prévoyons donc plus de location d'équipement chez les employeurs comparativement à ce qui a été investi en location dans les dernières années (12%).

Achat ou location prévu de nouvelles technologies au cours des cinq prochaines années

Q52. Ce montant sera-t-il principalement pour l'achat ou la location d'équipement?

Base : Travailleurs autonomes et employeurs ayant l'intention d'acquérir de nouvelles technologies	Employeurs (n=43)	Travailleurs autonomes (n=43)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=5)*
Achat	67%	74%	54%
Location	23%	17%	24%
Ne sait pas / Refus	10%	9%	22%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

7.4. La délimitation de la pratique avec le monde médical

La limite entre la pratique de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps et de la médecine esthétique est parfois mince. Dans ce contexte, le CSMOSSP et ses partenaires sont intervenus suite à la prise de position du Collège des médecins du Québec, le 15 juin 2010, sur l'encadrement qu'il recommandait pour les utilisateurs de laser et de lumière intense pulsée.

Lors d'une rencontre en septembre 2010, le CMQ a précisé que :

« ce n'est pas la technologie employée mais bien la finalité qui détermine s'il s'agit d'un acte médical »³¹, confirmant que les soins suivants : « photoépilation, microdermabrasion, photorajeunissement (microcirculation, imperfections pigmentaires d'ordre esthétique, stimulation des fibres de collagène par action thermique), traitement de peaux à tendance acnéique, micropigmentation [...] ne se retrouveront pas dans le répertoire que s'apprête à déposer le CMQ, puisque ce répertoire n'inclura seulement que des actes médicaux et chirurgicaux liés à l'esthétique. Conséquemment, quand il s'agit d'épilation, puisqu'il n'est question que d'enlever des poils, il est évident qu'il ne s'agit pas d'un acte médical. Il en va de même pour les autres actes décrits puisqu'il n'est pas question de traiter des pathologies mais bien d'améliorer l'état et l'apparence d'une peau saine, il s'agit donc de reconnaître les caractéristiques d'une peau saine et de référer au corps médical tout doute d'anomalie sans toutefois poser de diagnostic médical »³².

Dans le cadre de leur travail, certains travailleurs ont eu à collaborer avec des professionnels du milieu médical. Ce type de collaboration est significativement plus important pour les électrolystes (46%). Une esthéticienne-électrolyste sur cinq (21%) a aussi eu ce type de collaboration au cours des dernières années, alors que cela est significativement moins courant chez les esthéticiennes (16%). Ce type de collaboration est plus fréquent avec les dermatologues et les médecins généralistes et plus rare avec les chirurgiens esthétiques, les podiatres et les phlébologues. Soulignons que la collaboration entre l'électrolyste et le dermatologue est significativement plus importante (41%).

La collaboration avec des professionnels du milieu médical a lieu dans une proportion significativement plus importante dans les cliniques ou centres d'électrolyse (47%).

Les tableaux qui suivent présentent la collaboration avec le milieu médical selon le statut et le titre d'emploi.

³¹ Source : CSMOSSP, Compte-rendu du CSMOSSP, Réunion avec le Collège des médecins du Québec, 8 septembre 2010

³² *Ibid*

Collaboration avec des professionnels du milieu médical au cours des dernières années

Q55. Au cours des dernières années, avez-vous collaboré avec des professionnels du milieu médical? Si oui, avec quel(s) type(s) de professionnel(s)?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Oui, avec un moins un professionnel	27%	28%	26%	29%
Dermatologues	10%	15%	12%	27%
Médecins généralistes	11%	11%	14%	4%
Chirurgiens esthétiques	8%	4%	9%	13%
Podiatres / Podologues	1%	6%	3%	0%
Phlébologues	0%	1%	1%	0%
Autre(s)	5%	4%	2%	11%
NON, n'a collaboré avec aucun professionnel	73%	72%	74%	71%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Collaboration avec des professionnels du milieu médical au cours des dernières années selon le titre d'emploi

Base : Travailleurs autonomes et salariés	Esthéticiennes (n=57)	Électrolystes (n=30)	Esthéticiennes- Électrolystes (n=107)	Autres (n=25)**
Oui, avec au moins un professionnel	16%	46%	21%	56%
Dermatologues	4%	41%	12%	25%
Médecins généralistes	10%	21%	8%	26%
Chirurgiens esthétiques	6%	2%	5%	19%
Podiatres / Podologues	1%	2%	6%	5%
Phlébologues	3%	0%	0%	0%
Autre(s)	2%	3%	0%	20%
Non, n'a collaboré avec aucun professionnel	84%	54%	79%	44%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Cette délimitation parfois floue de la pratique avec le monde médical peut probablement expliquer, du moins en partie, que les travailleurs souhaitent majoritairement que la profession en esthétique, en électrolyse et en soins du corps soit mieux encadrée. En effet, 81% des travailleurs autonomes, 78% des salariés et 74% des employeurs souhaiteraient un meilleur encadrement, que ce soit par des instances gouvernementales ou par des associations professionnelles.

Seule une minorité de travailleurs ne souhaitent pas d'encadrement. Cette proportion est de 22% chez les employeurs, 16% chez les salariés et 15% chez les travailleurs autonomes. Les personnes plus âgées (55 ans et plus : 31%) et les électrolystes (30%) sont significativement plus nombreux à ne pas souhaiter d'encadrement supplémentaire.

Souhait d'un meilleur encadrement

Q44. Souhaiteriez-vous que la profession en esthétique, électrolyse et soins du corps soit mieux encadrée par des Instances gouvernementales ou des associations professionnelles?

Deux réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Oui, souhaite un meilleur encadrement	74%	81%	78%	84%
Oui, par des instances gouvernementales	61%	52%	63%	74%
Oui, par des associations professionnelles	67%	73%	72%	64%
Non	22%	15%	16%	16%
Ne sait pas / Refus	4%	4%	6%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à deux réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

La perception de la délimitation entre la pratique des soins esthétiques et de la médecine esthétique est plutôt partagée. Nous constatons que cette délimitation est moins claire chez ceux qui ont justement à collaborer avec des professionnels du milieu médical. En effet, 64% des électrolystes et 54% des esthéticiennes-électrolystes considèrent cette délimitation comme étant peu ou pas du tout clairement établie. D'ailleurs, 32% des électrolystes jugent même cette limite pas du tout clairement établie. Les esthéticiennes qui ont moins souvent à collaborer avec le milieu médical sont plus partagées : 54% jugent la limite très ou assez clairement établie, alors que 41% la jugent peu ou pas du tout clairement établie.

Les tableaux suivants présentent la délimitation de la pratique entre la pratique des soins esthétiques et de la médecine esthétique selon le statut et le titre d'emploi.

Perception de la délimitation entre la pratique des soins esthétique et de la médecine esthétique

Q56. De façon générale, trouvez-vous que la délimitation entre la pratique des soins esthétique et de la médecine esthétique est très, assez, peu ou pas du tout clairement établie?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Clairement établie	36%	47%	45%	50%
Très clairement établie	12%	11%	9%	12%
Assez clairement établie	24%	36%	36%	38%
Pas clairement établie	56%	50%	50%	48%
Peu clairement établie	41%	36%	39%	36%
Pas du tout clairement établie	15%	13%	11%	13%
Ne sait pas / Refus	7%	3%	5%	2%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Perception de la délimitation entre la pratique des soins esthétique et de la médecine esthétique selon le titre d'emploi

Base : Travailleurs autonomes et salariés	Esthéticiennes (n=57)	Electrolystes (n=30)	Esthéticiennes- Electrolystes (n=107)	Autres (n=25)+
Clairement établie	54%	36%	43%	47%
Très clairement établie	6%	5%	11%	19%
Assez clairement établie	48%	31%	32%	28%
Pas clairement établie	41%	64%	54%	44%
Peu clairement établie	33%	32%	42%	34%
Pas du tout clairement établie	7%	32%	12%	10%
Ne sait pas / Refus	5%	0%	3%	9%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

7.5. Les compétences en gestion

Les compétences en gestion semblent être un point sensible pour certains travailleurs autonomes et employeurs qui, nous l'avons vu, ont dans certains cas identifié la gestion d'entreprise comme étant une lacune de leur formation. La plupart des employeurs ont d'ailleurs ressenti le besoin de suivre des formations complémentaires en gestion d'entreprise.

Malgré cela, le constat est que la majorité des travailleurs autonomes ou des employeurs confient au moins une tâche de gestion à l'externe, peut-être par manque de compétence, mais aussi fort probablement par manque de temps ou de ressources. La comptabilité et la tenue de livres est celle qui est la plus fréquemment confiée à l'externe, et ce, à la fois chez les employeurs (76%) et les travailleurs autonomes (73%). De plus, 30% des employeurs et 28% des travailleurs autonomes confient le marketing et la publicité à l'externe. Les ressources humaines sont souvent gérées à l'interne, puisque seulement 5% des employeurs confient cette tâche à l'externe.

Mentionnons que seulement 20% des travailleurs autonomes et 16% des employeurs ne confient aucune tâche de gestion à l'externe. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus élevé (250K\$ ou plus) sont par ailleurs significativement plus nombreuses en proportion à ne confier aucune tâche de gestion à l'externe (28%), ayant probablement des ressources internes pour le faire.

Tâches de gestion confiées à l'externe

Q31A-B. Parmi les tâches administratives ou de gestion suivantes, veuillez me dire laquelle (lesquelles) est (sont) confiée(s) à l'externe?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Ressources humaines	5%	***	***
Marketing et publicité	30%	28%	17%
Comptabilité et tenues de livres	76%	73%	42%
Autre(s) tâche(s) de gestion	3%	13%	24%
Aucune	16%	20%	50%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

*** Les tâches associées aux ressources étaient seulement demandées aux employeurs.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Mentionnons par ailleurs que parmi les problématiques rencontrées dans le cadre de leur travail³³, le cinquième des travailleurs autonomes (20%) et des employeurs (19%) ont nommé les **difficultés liées à la gestion et à l'administration des affaires** comme un problème important.

³³ Voir Annexe – Problèmes rencontrés par les travailleurs

7.6. La santé et la sécurité au travail

La majorité des travailleurs autonomes (53%) nous avouent souffrir de problèmes de santé liés à la pratique de leur travail. Cette proportion est toutefois beaucoup plus faible chez les employeurs (29%), ce qui peut aisément s'expliquer par le fait qu'ils ne consacrent que la moitié de leur temps de travail à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps. À l'inverse, les travailleurs autonomes sont ceux qui consacrent le plus d'heures de travail à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps et qui connaissent également le plus de problèmes de santé. Ainsi, plus la proportion du temps alloué à ces tâches est élevée, plus les problèmes de santé sont fréquents.

Les problèmes de santé les plus courants chez les travailleurs sont les maux de dos et les douleurs au cou et aux épaules.

Sujet ou compétence à approfondir

Q45. Souffrez-vous de problèmes de santé liés à la pratique de votre travail? Si oui, lesquels? Note à l'intervieweur : Si le répondant mentionne des troubles musculo-squelettiques, demander de préciser pour cocher un des choix proposés.

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Oui, au moins un problème de santé	29%	53%	48%	52%
Maux de dos	12%	32%	33%	17%
Douleurs au cou et aux épaules	13%	39%	27%	25%
Tendinite	8%	18%	11%	12%
Maux de jambes	4%	6%	17%	4%
Maux de doigts, de mains	5%	12%	7%	6%
Épuisement professionnel	3%	8%	8%	9%
Syndrome du canal carpien	4%	9%	5%	2%
Bursite	5%	5%	5%	8%
Réactions allergiques	1%	3%	4%	2%
Kyste synovial (au poignet)	2%	3%	3%	0%
Autres	3%	3%	4%	0%
Non, aucun problème de santé lié au travail	71%	47%	52%	48%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

7.7. L'intégration des nouvelles technologies des communications

L'utilisation de **ressources informatiques et technologiques** dans le cadre du travail est aussi présente chez les employeurs (86%) que les travailleurs autonomes (81%).

En effet, l'utilisation d'**Internet** est d'usage chez 78% des employeurs et 73% des travailleurs autonomes. L'Internet (en général) est utilisé par les deux tiers des travailleurs autonomes (65%) et des employeurs (67%). Les courriels pour des envois publicitaires aux clients, le site Internet de l'entreprise et les réseaux sociaux sont significativement plus utilisés par les employeurs. De plus, les **logiciels informatiques** sont également significativement plus utilisés par les employeurs (77% c. 41% chez les travailleurs autonomes). Les principaux logiciels utilisés sont ceux pour la comptabilité et pour la gestion des fiches clients.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus élevé (250K\$ ou plus) sont significativement plus nombreuses en proportion à utiliser Internet (94%) et des logiciels informatiques (93%) dans le cadre de leur travail. Mentionnons toutefois que 19% des travailleurs autonomes et 14% des employeurs **n'utilisent pas** de ressources informatiques et de technologies dans le cadre de leur travail.

Utilisation de ressources Informations et de technologies dans le cadre du travail

Q54. Dans le cadre de la gestion de votre travail vous arrive-t-il d'utiliser les ressources informatiques et technologies suivantes?
Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Oui, utilise diverses ressources	86%	81%	87%
Utilisation d'Internet	78%	73%	87%
Internet en général	67%	65%	87%
Les courriels pour des envois publicitaires aux clients	58%	32%	57%
Le site Web de l'entreprise	57%	23%	33%
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.)	47%	28%	44%
Utilisation de logiciels informatique	77%	41%	50%
Logiciel informatique pour la comptabilité	64%	40%	41%
Logiciel informatique pour gérer les fiches clients	50%	18%	33%
Logiciel informatique pour gérer le cahier de rendez-vous	28%	12%	17%
Autre(s) technologie(s)	0%	1%	0%
Non, je n'utilise aucune technologie	14%	19%	13%
Ne sait pas / Refus	0%	1%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

7.8. La rémunération

Le tableau ci-dessous présente le revenu total des répondants. Bien qu'une proportion considérable de travailleurs a refusé de répondre à la question, nous pouvons tout de même faire certaines constatations. Plus d'un travailleur autonome sur quatre (27%) aurait un revenu total inférieur à 15 000\$. Le quart (24%) des salariés auraient un revenu total variant de 15 000\$ à 25 000\$, alors que les employeurs ont des revenus très variables (12% ont un revenu inférieur à 15 000\$, 12% ont un revenu de 30 000\$ à 40 000\$ et 12% ont un revenu de 100 000\$ ou plus).

Mentionnons que l'insécurité financière est un problème important soulevé par les travailleurs et plus particulièrement par les travailleurs autonomes (55%).³⁴

Revenu total des ménages

REV1. Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux votre REVENU total avant Impôt pour l'année 2010, est-ce...?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
Moins de 15 000\$	12%	27%	3%	22%
entre 15 000\$ et 19 999\$	0%	7%	12%	15%
entre 20 000\$ et 24 999\$	3%	10%	12%	5%
entre 25 000\$ et 29 999\$	5%	13%	7%	12%
entre 30 000\$ et 39 999\$	12%	8%	3%	0%
entre 40 000\$ et 49 999\$	7%	6%	9%	0%
entre 50 000\$ et 59 999\$	6%	2%	2%	0%
entre 60 000\$ et 69 999\$	1%	3%	0%	0%
entre 70 000\$ et 79 999\$	2%	4%	0%	0%
entre 80 000\$ et 99 999\$	5%	0%	6%	0%
ou 100 000\$ et plus	12%	1%	10%	0%
Refus	36%	18%	36%	45%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

³⁴ Voir Annexe – Problèmes rencontrés par les travailleurs

Les revenus présentés au tableau précédent correspondaient au revenu total des répondants. Ainsi, afin d’avoir une meilleure idée du revenu provenant de leur travail dans les sous-secteurs à l’étude, nous avons interrogé les travailleurs sur la proportion du revenu total provenant de leur travail dans le domaine de l’esthétique, de l’électrolyse et des soins personnels. Nous constatons que cette proportion est de 100% pour la grande majorité des travailleurs autonomes (68%), alors qu’elle est de 40% pour les salariés et de 48% pour les employeurs.

Proportion du revenu total provenant du travail dans le domaine de l’esthétique, de l’électrolyse et des soins du corps

REV2. Quelle proportion en pourcentage de l'ensemble de vos revenus provient de votre travail dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps?

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)*
100%	48%	68%	40%	39%
90% à 99%	8%	1%	16%	13%
80% à 89%	9%	0%	5%	0%
70% à 79%	4%	5%	3%	0%
60% à 69%	4%	0%	2%	0%
50% à 59%	7%	5%	15%	0%
40% à 49%	6%	0%	0%	5%
30% à 39%	3%	5%	0%	0%
20% à 29%	5%	0%	0%	3%
Moins de 20%	0%	4%	0%	24%
Ne sait pas / Refus	7%	13%	19%	16%

* Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.
Source : Sondage Léger Marketing, 2011.

7.9. La mobilisation – Accessibilité à la main-d’œuvre

Les employeurs nous ont confié que les difficultés d’accès à une main-d’œuvre qualifiée constituaient un problème important pour eux³⁵. Pour mieux prévoir ce qui attend les employeurs, nous avons sondé les salariés afin de connaître leur ambition pour les cinq prochaines années et leur avons demandé s’ils planifiaient continuer à travailler pour une entreprise comme salarié ou à travailler à leur compte en tant que travailleur autonome.

Il ressort que la majorité (70%) d’entre eux planifient continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié, alors que le quart (25%) ont l’intention de travailler à leur compte en tant que travailleur autonome. Les employeurs doivent donc prévoir un taux de roulement assez élevé dans les prochaines années. Toutefois, tel que vu à la section 4.4, les salariés prévoient travailler dans le domaine pendant encore 23 ans.

³⁵ Voir Annexe – Problèmes rencontrés par les travailleurs

Perspectives professionnelles

Q7. Au cours des cinq prochaines années, planifiez-vous continuer à travailler pour une entreprise comme salarié ou à travailler à votre compte en tant que travailleur autonome?

Une réponse possible

	Salariés (n=97)
Continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié	70%
Travailler à son compte en tant que travailleur autonome	25%
Ne sait pas / Refus	6%

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Nous avons aussi demandé aux salariés et aux travailleurs autonomes aussi salariés s'ils avaient déjà occupé un poste dans une autre entreprise au cours de leur carrière dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps. Il ressort que la majorité (60%) des salariés ont déjà occupé un poste dans une autre entreprise.

Les principales raisons du roulement sont le souhait d'avoir de meilleures conditions de travail, la volonté de relever de nouveaux défis, mais aussi d'avoir un meilleur horaire et un meilleur salaire. Mentionnons par ailleurs que l'insécurité financière et les heures de travail atypiques constituent des problèmes importants rencontrés par les travailleurs dans le cadre de leur travail³⁶. Sachant cela, les employeurs souhaitant mieux mobiliser leurs salariés devront leur offrir des conditions de travail plus compétitives.

Raisons du roulement

Q8. Avez-vous déjà occupé un poste dans une autre entreprise au cours de votre carrière dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps? Si oui, pour quelle(s) raison(s) avez-vous changé d'employeur?

Plusieurs réponses possibles*

	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=5)**
Oui, a occupé un poste dans une autre entreprise	60%	89%
Pour avoir de meilleures conditions de travail	21%	89%
Pour relever de nouveaux défis	19%	43%
Pour avoir un meilleur horaire ou faire plus d'heures	18%	43%
Pour avoir un meilleur salaire	16%	66%
Suite à un congédiement ou un licenciement	3%	0%
Autres raisons	25%	0%
NON, n'a pas changé d'employeur	40%	11%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Étude diagnostic, 2011

³⁶ Voir Annexe – Problèmes rencontrés dans le cadre du travail.

8. CONCLUSION

Le mandat confié à Léger Marketing par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels visait la mise à jour des données sur les conditions d'exercice de la profession, et ce, par le biais de l'analyse de données secondaires et par une enquête réalisée auprès de salariés, travailleurs autonomes et employeurs des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps. Cette dernière section vise donc à exposer les **principaux constats** établis à la suite de l'analyse des données compilées.

L'analyse de données secondaires sur le secteur nous a permis d'estimer le **nombre d'emplacements et de travailleurs** offrant des services d'esthétiques, d'électrolyse et de soins du corps.

- L'analyse des codes SCIAN³⁷ à l'étude nous a permis d'estimer le **nombre d'emplacements à 5 128**. De ces emplacements, nous comptons une prédominance de travailleurs autonomes (42%) et de petites entreprises ayant de un à quatre employés (42%). Ainsi, **84% des emplacements sont des petites entreprises comportant un à quatre employés ou des travailleurs autonomes**.
- À partir des codes SCIAN, nous avons pu estimer le **nombre de travailleurs à 17 795**.
- L'IMT d'Emploi-Québec estime à 13 000, le nombre de personnes en emploi au Québec dans ce secteur. L'écart de nombres peut probablement s'expliquer par les variations quant à la définition des secteurs en question.

L'étude nous a permis d'établir un **profil des travailleurs** des services d'esthétiques, d'électrolyse et des soins du corps.

- On y dénombre **surtout des travailleurs ayant le titre d'esthéticienne-électrolyse**, et ce, plus particulièrement chez les travailleurs autonomes. Le titre d'esthéticienne, plus commun aux salariés, et celui d'électrolyste, plus commun aux travailleurs autonomes, sont les autres titres les plus retrouvés.
- Les **salons ou instituts de beauté ou d'esthétique** constituent le principal lieu de travail. Le domicile est le deuxième lieu le plus important, et ce, plus particulièrement chez les travailleurs autonomes. Les spas, centres de détente ou de santé, les cliniques ou centres d'électrolyse et les salons de coiffure sont les autres principaux lieux de travail des répondants.
- La revue de la littérature nous a permis de constater que les travailleurs à l'étude sont plus nombreux à être **âgés de moins de 44 ans** comparativement à l'ensemble des professions. D'ailleurs les données du sondage nous ont permis d'établir que près de la moitié des salariés sont âgés de 18 à 24 ans, alors que les travailleurs autonomes et les employeurs sont plus généralement âgés de 35 à 44 ans ou de 45 à 54 ans.
- Les données secondaires nous ont révélé que les emplois en esthétique, en électrolyse et en soins du corps sont **presque exclusivement occupés par des femmes**. Les données du sondage nous indiquent par ailleurs que les femmes ont une présence encore plus marquée chez les salariés, alors qu'elles sont moins présentes chez les employeurs.
- Nous avons vu que 42% des emplacements des sous-secteurs sont de petites entreprises gérées par des travailleurs autonomes. Toutefois, les autres entreprises tels les **salons ou instituts de beauté ou d'esthétiques comptent 7 employés** en moyenne, alors que les **spas ou centres**

³⁷ Il faut prendre note que l'estimation à partir des codes SCIAN comporte aussi des emplacements/travailleurs de sous-secteurs autres que ceux à l'étude, soit ceux de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps. Ils sont présentés à titre indicatif.

de détente ou de santé en comptent généralement significativement plus (**16 employés en moyenne**).

- Sachant qu'il s'agit essentiellement de petites entreprises, le chiffre d'affaires déclaré par les employeurs se situe généralement autour de 100 000\$ à 249 999\$. De même, la masse salariale est généralement inférieure à 100 000\$.
- Les employeurs nous indiquent que les **deux tiers des emplois reliés aux services d'esthétique, d'électrolyse et de soins du corps sont à temps plein**, alors que 28% de ces postes sont à temps partiel et 6% sont sur appel.
- Nous avons également vu que les **heures de travail** peuvent varier selon le statut d'emploi. En effet, les données nous ont permis d'apprendre que le nombre d'heures de travail est similaire chez les travailleurs autonomes et les salariés (36 heures), mais beaucoup plus élevé chez les employeurs (48 heures).

Dans un contexte de travail où la polyvalence est de mise, **les travailleurs ont souvent à effectuer diverses tâches administratives reliées à leur travail**, tel que répondre au téléphone, s'occuper de la gestion des ressources humaines, effectuer la prise de rendez-vous, etc.

- Bien que les tâches administratives ou de gestion occupent une proportion considérable des heures de travail des travailleurs, et ce, plus particulièrement chez les employeurs, **le temps consacré à l'esthétique, à l'électrolyse et aux soins du corps est néanmoins prépondérant**.
- Notons que les **employeurs et les travailleurs autonomes sont majoritaires à confier au moins une tâche administrative ou de gestion à l'externe**. Le plus souvent, c'est la comptabilité et la tenue de livres qui est confiée à l'externe.
- Il ne faut pas oublier que les difficultés liées à la gestion des ressources humaines et à la gestion et à l'administration des affaires constituent des problèmes importants auxquels sont confrontés les travailleurs.

En ce qui concerne **la clientèle**, les données du sondage nous ont permis d'apprendre que celle-ci se compose essentiellement de **femmes âgées de 37 à 41 ans en moyenne**. Toutefois, les travailleurs ont constaté certains changements dans leur clientèle au cours des cinq dernières années. Ils y constatent notamment une **présence plus marquée d'adolescents, d'hommes et de personnes âgées**.

Les répondants interrogés offrent une grande variété de services d'esthétique, d'électrolyse et de soins du corps et même d'autres soins telle la massothérapie.

- Les **services d'esthétique arrivent en tête des services les plus souvent offerts**. Plus spécifiquement, les **soins du visage** et **l'épilation à la cire** sont de loin les services d'esthétiques les plus souvent offerts.
- Les **services associés à l'électrolyse** font également partie des services les plus souvent offerts. Plus spécifiquement **l'épilation à l'électricité** est surtout offerte par les répondants et plus particulièrement par les électrolystes.
- Les soins du corps, bien qu'offerts par la majorité des répondants, ne font toutefois pas partie des services les plus souvent offerts. Néanmoins, les soins anticellulite sont le service de soins du corps le plus souvent prodigués.
- Mentionnons aussi que d'autres services telles que la massothérapie, la pose d'ongles et la coiffure font également partie des autres soins les plus souvent offerts.

Les travailleurs autonomes et les employeurs ont **généralement remarqué certains impacts du contexte économique** des dernières années sur leur entreprise. Celui-ci s'est surtout fait ressentir par une diminution de l'achalandage et des investissements limités dans l'entreprise. Certains employeurs ont également eu à effectuer des coupures dans les heures de travail des employés. Malgré le contexte économique difficile, l'IMT nous indiquait que le taux de chômage pour les répondants à l'étude était modéré en 2009. De plus, on prévoyait que la demande de main-d'œuvre pour la période 2009-2014 serait aussi modérée. Les mêmes données nous indiquent aussi que les **perspectives professionnelles pour la période 2010-2014 seront « acceptables »**.

Sur le plan de la **rémunération et des avantages sociaux**, les travailleurs nous indiquent surtout avoir une **rémunération à l'heure**. Cette rémunération à l'heure est généralement **jumelée à une commission sur les services, sur la vente de produits ou sur ces deux aspects**.

- Plus spécifiquement, le revenu total des répondants est généralement plus faible chez les travailleurs autonomes et les salariés et plus variable chez les employeurs. Le revenu total du travailleur autonome provient majoritairement de son travail dans le domaine de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps, alors que cette proportion n'atteint pas 50% chez les salariés et les employeurs.
- En ce qui concerne le nombre de **semaines de vacances annuelles payées**, celui-ci est **généralement de deux semaines**, mais varie significativement selon l'âge et le revenu des travailleurs.
- Bien que **la plupart des employeurs nous indiquent offrir des bénéfices marginaux** à leurs employés, nous constatons qu'il s'agit surtout de rabais sur les produits et les soins, ainsi que des formations et des services gratuits. Bien que les problèmes de santé constituent un problème majeur chez les répondants qui sont majoritaires à avoir souffert de problèmes de santé liés à la pratique de leur travail, seule une minorité d'employeurs offrent des assurances collectives, invalidité ou médicaments.

Globalement, les **salariés cumulent peu d'années d'expérience dans le domaine** de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps. Ceux-ci prévoient néanmoins travailler dans le domaine encore de nombreuses années.

- Il faut toutefois savoir que **le quart des salariés ont l'intention de travailler à leur compte** en tant que travailleur autonome au cours des cinq prochaines années. Les travailleurs autonomes nous ont indiqué avoir travaillé environ six ans pour un employeur avant de travailler à leur compte. Ils ont surtout fait le choix de travailler à leur compte pour avoir la possibilité de gérer leur propre carrière, mais aussi parce que c'était leur plan de carrière de départ et qu'ils souhaitaient avoir la possibilité d'augmenter leur revenu.
- Si nous constatons que les **salariés cumulent très peu d'expérience dans l'entreprise où ils travaillent** (5 ans en moyenne), cela nous laisse supposer qu'ils ont changé d'emploi au moins une fois depuis le début de leur carrière. À ce sujet, la **majorité indique avoir changé d'emploi afin d'avoir de meilleures conditions de travail**. Outre la possibilité de relever de nouveaux défis, le souhait d'avoir un meilleur horaire ou de faire plus d'heures et d'avoir un meilleur salaire sont les autres principales raisons du roulement. Sachant que l'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue une problématique de taille chez les employeurs, il y aurait lieu de prendre les moyens nécessaires pour retenir la main-d'œuvre, qui nous l'avons vu, a plus souvent tendance à quitter l'entreprise de façon volontaire plutôt qu'à la suite d'un congédiement ou d'un licenciement.

Bien que le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée soit un défi majeur chez les employeurs, qui mettent généralement de quatre à huit semaines pour combler un poste vacant, ceux-ci considèrent toutefois le **bouche-à-oreille** comme étant la méthode la plus efficace pour attirer des candidats potentiels. Le recrutement dans les **établissements scolaires**, **l'offre de stages dans les écoles** et les **petites annonces dans les journaux** sont également des méthodes jugées efficaces.

- La **personnalité et l'attitude est le critère de sélection** jugé le plus important par les employeurs lors du recrutement. L'attitude inadéquate est d'ailleurs l'une des principales raisons de congédiement.
- Bien qu'une attitude adéquate soit nécessaire, il faut savoir que la formation et la détention d'un diplôme est aussi d'une importance cruciale pour les employeurs. En effet, la **majorité des employeurs recherchent même des spécialisations additionnelles chez les candidats**. Des spécialisations en électrolyse, en soins du corps et en massothérapie sont parmi les plus recherchées.
- Puisque les travailleurs doivent généralement offrir une grande variété de services et effectuer des tâches multiples, **la plupart des employeurs offrent des formations d'intégration lors de l'embauche** d'un nouvel employé, par exemple, sur le déroulement des soins, la connaissance des produits utilisés et le mode de fonctionnement de l'entreprise.

En ce qui concerne la formation, nous constatons que la **plupart des salariés et des employeurs ont suivi leur formation de base dans une école publique, alors que les travailleurs autonomes ont généralement une formation de base dans une école privée**. Le principal diplôme obtenu dans le réseau public est de loin de DEP en esthétique, alors que celui le plus émis dans le réseau privé est aussi le diplôme en esthétique.

Nous savons que la formation, et plus particulièrement **la formation continue, constitue une réalité bien présente chez les travailleurs** qui nous indiquent généralement faire de la formation continue quelques fois par année.

- La **majorité des employeurs disent d'ailleurs disposer d'un programme structuré de formation continue** offerte à leurs employés qui abordent plus souvent les aspects reliés au service, à la vente et à la gestion, mais également aux services d'esthétique. Ces formations sont souvent données à l'externe par un manufacturier ou un distributeur de produits ou d'équipement, mais également à l'interne par l'employeur lui-même.
- Alors que les formations continues touchent généralement les compétences reliées aux services, à la vente et à la gestion, les travailleurs indiquent le **besoin d'approfondir leurs compétences en esthétique et plus particulièrement en épilation au laser**.
- La plupart des travailleurs nous font par ailleurs mention que leur **formation de base comportait certaines lacunes**. Le plus souvent, le manque d'heures de pratique et le fait que la formation ne soit pas suffisamment approfondie sont les principaux points faibles remarqués.
- Bien que la formation et la spécialisation soit importante pour les employeurs, ces derniers constatent toutefois que les **nouveaux candidats, par leur formation, sont généralement peu ou très peu préparés à faire face à la réalité du marché du travail**. La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre constitue donc un enjeu majeur dans ces sous-secteurs.

Les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps se développent rapidement, ce qui nécessite flexibilité de la part des travailleurs autonomes et des employeurs qui doivent constamment être à l'affût des besoins de la clientèle afin d'intégrer de **nouveaux services** et de **nouvelles technologies** dans leur entreprise.

- Au cours des trois prochaines années, les employeurs et les travailleurs autonomes sont **majoritaires à souhaiter offrir de nouveaux services à leurs clients**. Les plus courants étant les services d'esthétique intégrant une technologie tels que le photorajeunissement, l'épilation au laser et l'électrocoagulation.
- Pour répondre aux besoins de la clientèle, les employeurs et les travailleurs autonomes ont eu à intégrer de nouvelles technologies dans leur entreprise et devront continuer à le faire. Au cours des **cinq dernières années**, les employeurs et les travailleurs autonomes ont été **nombreux à acquérir de nouvelles technologies dans leur entreprise**, notamment afin d'offrir des services en esthétique comme l'épilation au laser, l'épilation par lumière intense pulsée et la microdermabrasion. Les répondants sont également **nombreux à souhaiter acquérir de nouvelles technologies dans leur entreprise** au cours des **cinq prochaines années** afin d'offrir l'épilation au laser, le photorajeunissement, l'épilation par lumière intense pulsée et la microdermabrasion. Le photorajeunissement semble donc une tendance importante à surveiller.
- Globalement, les employeurs ont **investi en moyenne 86 709\$** dans les **cinq dernières années** et **prévoient investir 69 322\$** au cours des **cinq prochaines années** pour des nouvelles technologies. Chez les **travailleurs autonomes, le montant investi au cours des cinq dernières années et prévu pour les cinq prochaines années est stable** (un peu plus de 24 000\$). **Les montants investis l'ont surtout été pour l'achat d'équipement** plutôt que pour la location.
- Les travailleurs autonomes et les employeurs sont aussi **nombreux à utiliser des ressources informatiques et des technologies dans le cadre de l'organisation de leur travail**. L'utilisation d'internet est présente chez la majorité des répondants. Plus spécifiquement, l'utilisation des courriels pour des envois publicitaires aux clients, d'un site Internet d'entreprise et des réseaux sociaux sont plus utilisés par les employeurs. De même, les logiciels informatiques sont surtout utilisés par les employeurs. Les plus courants sont les logiciels pour la comptabilité et pour la gestion des fiches clients.

Avec l'arrivée de nouveaux services, **certains travailleurs** des sous-secteurs à l'étude, et plus particulièrement les électrolystes, **ont eu à travailler avec des professionnels du milieu médical**. Les dermatologues et les médecins généralistes sont les principaux professionnels avec lesquels les travailleurs ont eu à faire affaires ou font affaires. Les travailleurs sont plutôt **partagés quant à la clarté de la délimitation entre la pratique des soins esthétiques et de la médecine esthétique**. Cette délimitation est encore moins évidente chez ceux qui ont eu à travailler avec des professionnels du milieu médical. De plus, les travailleurs **souhaiteraient avoir un meilleur encadrement de la profession**, et ce, à la fois par des associations professionnelles que par des instances gouvernementales. L'encadrement semble donc constituer un enjeu important dans les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps.

ANNEXE – PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES TRAVAILLEURS

Problèmes rencontrés dans le cadre du travail

Q43. Parmi les énoncés suivants, lesquels considérez-vous comme des problèmes importants auxquels vous êtes confrontés dans le cadre de votre travail dans le secteur de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps?

Plusieurs réponses possibles*

	Employeurs (n=101)	Travailleurs autonomes (n=106)	Salariés (n=97)	Travailleurs autonomes aussi salariés (n=16)**
Problèmes de main-d'oeuvre et de ress. hum	74%	32%	40%	29%
Difficulté à trouver une main-d'oeuvre qualifiée	69%	30%	37%	25%
Difficultés liées à la gestion des ress. hum.	31%	8%	12%	13%
Problèmes de conditions de travail	58%	65%	48%	88%
Insécurité financière	30%	55%	40%	47%
Heures de travail atypiques (soir et fin de semaine)	50%	30%	32%	88%
Concurrence	32%	42%	36%	54%
Difficulté à bâtir une clientèle fidèle	30%	39%	35%	41%
Problèmes de valorisation	46%	38%	36%	50%
Valorisation de la profession par les autres prof.	34%	31%	28%	33%
Valorisation de la profession par le public	33%	21%	24%	29%
Isolement	6%	31%	9%	19%
Difficultés liées à la gestion et à l'admin. des aff.	19%	20%	8%	4%
Difficulté à s'adapter aux nouvelles technologies	11%	14%	12%	9%
Autres	4%	8%	1%	0%
Aucun problème important	7%	10%	17%	10%
Ne sait pas / Refus	0%	1%	1%	0%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.

** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), les données sont présentées à titre indicatif seulement.

Source : Sondage Léger Marketing, 2011

Sources Internet

- Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec, pages consultées en février 2011.
- CSMOSSP, pages consultées en février et mars 2011.
- Emploi-Québec, information sur le marché du travail (IMT), pages consultées en janvier et février 2011.
- Réseau national des intervenants en soins personnels, pages consultées en février 2011.
- Alliance Spas Relais santé®, pages consultées en février 2011.
- Statistique Canada, pages consultées en janvier et mars 2011.

Autres sources

- Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec, Code de déontologie, 2009.
- CSMOSSP, Compte-rendu du CSMOSSP, Réunion avec le Collège des médecins du Québec, 8 septembre 2010.
- Emploi-Québec, Recensement 2006, Compilations 2011.
- Diagnostic de la main-d'œuvre dans les sous-secteurs de l'électrolyse, des soins du corps et des soins esthétiques, 2004.
- Léger Marketing, Sondage, mars 2011.
- Statistique Canada, CANSIM, tableau [359-0001](#) et produit n° [63-240-X](#) au catalogue, janvier 2011.
- Statistique Canada, Registre des entreprises, juin 2010.